

SOLIDARITY FOR
AFRICAN WOMEN'S RIGHTS

A force for freedom



MOUVEMENT DE SOLIDARITÉ
POUR LES DROITS
DES FEMMES AFRICAINES

Une force pour la liberté

REUNION DE REVUE & DE FIXATION DES PROGRAMMES DE LA COALITION SOAWR

*Optimisation des Potentialités du Protocole de l'UA sur les Droits
de la Femme*

Addis-Abeba, Ethiopie

Du 18 au 20 janvier 2012

Préparé par Joyce Ngumba

2012

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ACDHRS:	African Center for Democracy and Human Rights Studies (Centre africain d'Etudes sur la Démocratie et les Droits Humains)
ACHPR:	African Charter on Human and Peoples' Rights (Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples)
AFA:	Alliances for Africa (Alliances pour l'Afrique)
AGRA	Alliance pour une Révolution verte en Afrique
AMwA:	Akina Mama wa Afrika
AU:	African Union (Union africaine-UA)
AUC:	African Union Commission (Commission de l'Union africaine-CUA)
CAFOB:	Collectif des Associations et ONGs Féminines du Burundi
CEDAW:	Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination contre la Femme
COVAW:	Coalition on Violence against Women (Coalition sur la Violence contre la Femme)– Kenya
CSW	Commission sur le Statut de la Femme
EASSI:	East African Sub-Regional Support Initiative for the Advancement of Women (Initiative sous-régionale est-africaine d'appui à la promotion de la femme)
ECOSOCC	Conseil Economique, Social et Culturel
FAMEDEV:	Réseau Interafricain pour la Femme, les Médias, l'Égalité des Sexes et le Développement
FAS:	Femmes Africa Solidarité
FEMNET:	Réseau de Développement et de Communication des Femmes africaines
FGM:	Female Genital Mutilation (Mutilation Génitale Féminine –MGF)
GIMAC:	Gender is My Agenda Campaign (Campagne le Genre est mon agenda)
IDP:	Internally Displaced Persons (Personnes déplacées à l'Intérieur)
NGOCCN:	NGO Gender Coordination Network (Réseau de Coordination des ONG sur le Genre)
OAU:	Organization of African Unity-Organisation de l'Unité africaine-OUA)
PAP:	Pan-African Parliament (Parlement panafricain)
POWA:	People Opposing Women Abuse (Gens qui s'opposent aux abus contre la femme)
PSC:	Peace and Security Council (Conseil pour la Paix et la Sécurité)
RECs	Regional Economic Communities (Communautés Economique Régionales)
RHV	Raising Her Voice (Élever son voix)
SADC:	Communauté pour le Développement de l'Afrique australe
SDGEA:	Solemn Declaration on Gender Equality in Africa (Déclaration Solennelle sur l'Égalité des sexes en Afrique)
SIHA:	Strategic Initiative for the Horn of Africa (Initiative Stratégique pour la Corne de l'Afrique)
SOAWR:	Mouvement de Solidarité pour les Droits de la Femme africaine
SRHR	Santé et Droits sexuels et reproductifs [SDSR]
SOTU	State of the Union Coalition [Coalition sur l'Etat de l'Union]
WGDD:	Women, Gender and Development Directorate of the AUC (Direction Femme, Genre et Développement de la CUA)
WLSA:	Women and Law in Southern Africa (Les Femmes et la Loi en Afrique australe)
WONGOSOL:	Secrétariat des ONG féminines du Liberia
WRAPA:	Women's Rights Advancement and Protection Alternative (Alternative de Promotion et de protection des droits de la femme)
UN:	United Nations (Organisation des Nations Unies-ONU)
VAW:	Violence Against Women (Violence contre la Femme-VCF)



Table des Matières

INTRODUCTION	3
2.0 OUVERTURE OFFICIELLE DE LA REUNION	5
3.0 ETAT DE LA RATIFICATION DU PROTOCOLE	7
3.1 BREVE DE L'ATELIER REGIONAL DE L'UA SUR LA RATIFICATION ET L'APPROPRIATION DES TRAITES DE L'OUA/UA	7
3.2 PLANS DE PLAIDOYER POUR QUE L'UGANDA RETIRE LES RESERVES SUR LE PROTOCOLE	9
3.3 LE DEFI DES DROITS FONCIERS ET D'HERITAGE DE LA FEMME AU BURUNDI	10
4.0 APPROPRIATION DU PROTOCOLE	11
4.1 BREVE SUR LA DEUXIEME REUNION DES INTERVENANTS SUR L'APPROPRIATION ET LA MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE	12
4.2 UN GUIDE DE L'USAGE DU PROTOCOLE SUR LES DROITS DE LA FEMME POUR L'ACTION JURIDIQUE	14
4.3 LUTTE CONTRE LA MGF AU LIBERIA: LE CAS DE RUTH BERRY PEAL	15
4.4 APPROPRIATION DU PROTOCOLE EN GAMBIE-LA LOI SUR LA FEMME	15
5.0 NOUVELLES COMPOSANTES, NOUVELLES STRATEGIES	16
5.1 COLLABORATION AUX PROCESSUS ELECTORAUX ET AVEC LES PARLWMENTAIRES SUR LA SANTE MATERNELLE	16
5.2 TRAVAIL AVEC LES FEMMES RURALES A TRAVERS LA CAMPAGNE "NOUS SOMMES LA SOLUTION"	17
5.3 ABORDER L'INTERCONNEXION ENTRE LES ARMES PORTATIVES ET LA VCF	18
5.5 LECONS APPRISSES A PARTIR DE LA COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE DE L'UA	20
6.0 UTILISATION DES OUTILS DE RÉSEAUTAGE SOCIAL DANS LE PLAIDOYER	21
7.0 STRATÉGIES COMMUNES ET LECONS TIRÉES	23
8.0 PREPARATION DU TERRAIN POUR UN PLAN D'ACTION	25
9.0 PLANIFICATION DES ACTIVITÉS DE SOAWR POUR 2012	26
10.0 LOBBYING AUPRES DES AMBASSADEURS SUR LA RATIFICATION DU PROTOCOLE	34
11.0 REUNION DES MEMBRES DE SOAWR	35
12.0 CLOTURE OFFICIELLE	38
Annexe A: Programme de la réunion de SOAWR	39
Annexe B: Liste des participants à la réunion de SOAWR	43
Annex C: SOAWR Meeting Evaluation	47

INTRODUCTION

Le Mouvement de Solidarité pour les Droits de la Femme africaine (SOAWR) est un réseau régional qui comprend 39 organisations de la société civile nationales, régionales et internationales basées dans 18 pays, qui œuvrent pour la promotion et la protection des droits humains de la femme en Afrique. Depuis son inauguration en 2004, le principal domaine d'intervention de SOAWR a été de pousser les Etats africains à signer, ratifier et mettre en œuvre d'urgence le Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatifs aux droits de la femme en Afrique (ci-après désigné le Protocole').

Jusqu'à présent, le Protocole a été ratifié par trente et un des 54 Etats membres de l'Union africaine, le Gabon et la Guinée Equatoriale étant les tous derniers pays ayant ratifié le Protocole en février et en juin 2011 respectivement.

Ceci signifie que vingt-trois pays n'ont pas encore ratifié le Protocole. Il s'agit du Botswana, de l'Egypte, de l'Erythrée, du sud Soudan et de la Tunisie, qui ne l'ont pas signé; et de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, de la République Centrafricaine, du Tchad, de la Côte d'Ivoire, du Congo, de l'Ethiopie, de la Guinée, du Madagascar, de l'Ile Maurice, du Niger, de la République Démocratique sahraouie arabe, de Sao Tomé et Príncipe, de la Sierra Léone, de la Somalie, du Soudan et du Swaziland qui l'ont signé mais pas ratifié.

En plus des campagnes de ratification, la Coalition SOAWR a récemment mis à niveau sa concentration sur les prochains niveaux critiques d'appropriation et de mise en œuvre du Protocole en tant que moyen de traduire les idéaux garantis dans le Protocole en réalités vécues par et dont jouissent les femmes africaines.

Ceci n'a pas été sans défis. La Coalition a été confrontée à des défis émergents comme celui des ratifications avec réserves, dans les cas de l'Ouganda et du Kenya, la volonté politique non ferme de donner la priorité à la mise en œuvre des droits de la femme, et des perceptions et pratiques culturelles, religieuses et attitudinales négatives qui continuent de miner les dispositions progressives du Protocole. En y ajoutant un climat politique de plus en plus fondamentaliste, conservateur et militariste et très souvent un environnement de travail intimidateur pour les activistes de droits humains, la Coalition a vu un taux moins plus lent des ratifications du Protocole, et dans beaucoup de cas il y a eu stagnation des actions pour concrétiser les avancées pour les femmes dans la région.

La Coalition s'est donc engagée à se servir de la plateforme de la Décennie de la Femme africaine (2010- 2020) pour intensifier les efforts pour pousser les Etats africains à délivrer sur leurs engagements pour les droits humains de la femme en commençant par quatre objectifs stratégiques tels qu'ils sont stipulés dans l'actuel plan stratégique (juillet 2010-juin 2013):

1. Faire le plaidoyer pour la ratification du Protocole dans 6 pays supplémentaires (Burundi, Cameroun, Egypte, Ethiopie, Soudan et Sierra Léone)
2. Fournir l'appui à l'appropriation et à la mise en œuvre accélérées du Protocole à travers une approche multisectorielle dans au moins 4 des pays suivants - Burkina Faso, Gambie, Liberia, Nigeria, Mali, Malawi, Tanzanie et Zambie – pour intégrer le Protocole dans les lois, politiques et budgets nationaux;
3. Exhorter les Etats à prendre des mesures pour promouvoir, protéger et concrétiser l'intégrité corporelle et la dignité de la femme à travers des réformes juridiques et de politiques et

l'amélioration de la programmation en vue d'aborder toutes les formes de violence contre la femme et obtenir la concrétisation de la santé et des droits sexuels et reproductifs.

4. Se focaliser sur les femmes et la prise de décisions, augmentant ainsi leur implication dans la gouvernance nationale et dans les processus et structures de paix et de sécurité.

Les questions directrices pour SOAWR afin de réaliser ces objectifs sont notamment celles qui suivent: Comment les membres de la coalition SOAWR se sont-ils comportés dans la mise en œuvre de ces objectifs, étant donné les défis ci-haut mentionnés? Quelles stratégies et pratiques novatrices ont été adoptées pour garantir les progrès des droits humains de la femme au fur de l'année dernière? Comment la Coalition consolide-t-elle les avancées réalisées au cours des 5 dernières années depuis que le Protocole est entré en vigueur, et comment appuie-t-elle les membres qui sont confrontés à des obstacles régionaux et spécifiques à des pays à la concrétisation des droits humains de la femme (tels que l'Éthiopie, le Soudan, La Gambie)?

Pour s'interroger sur ces questions et bien d'autres, SOAWR a organisé un atelier annuel de revue et de fixation de programmes afin de développer une critique et une réflexion et une analyse des activités de SOAWR pour l'année dernière par les membres de la Coalition SOAWR, et fournir un forum à travers lequel les membres de la Coalition et les organisations qui travaillent sur le Protocole pouvaient échanger les expériences et les pratiques modèles, évaluer les activités, tirer des leçons les uns des autres et concevoir des stratégies sur comment faire avancer la campagne. En plus de la revue annuelle, les membres de la Coalition se sont engagés dans le plaidoyer et dans d'autres interactions avec les États membres et les médias pendant les séances ordinaires du Conseil Exécutif et l'Assemblée des Chefs d'État. Le thème du Sommet de l'Union africaine de janvier 2012 était "Relancer le Commerce Intra-africain." (Veuillez voir le rapport «*Implication de SOAWR dans la 18^{ème} Session Ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine*» sur les activités de SOAWR pendant le Sommet de l'UA).

Les objectifs de la Réunion annuelle de Revue de la Coalition SOAWR et le Sommet de l'UA de 2012 étaient de:

- a) Faire la revue des progrès réalisés par rapport aux cibles convenues dans le Plan Stratégique 2010-2013;
- b) Échanger et tirer des leçons des expériences et des pratiques modèles émergentes aux niveaux régional et national;
- c) Dresser et adopter une carte de route des activités conjointes et individuelles des organisations pour l'an 2012;
- d) Confirmer le nouveau Comité de Coordination et les termes de références révisés du Comité;
- e) Plaider pour la ratification immédiate du Protocole par les 23 États membres qui restent;
- f) Faire du lobbying auprès des États membres sur la question femmes et Commerce

L'atelier a été participatif et il a été question de présentations en panels, de débats en groupes de travail et de séances d'élaboration de stratégies. Il y avait l'interprétation simultanée en anglais et en français. Il y avait une modératrice principale qui veillait à ce que les objectifs et les résultats attendus de la réunion se concrétisent tandis qu'un rapporteur documentait le déroulement des travaux et devait produire le rapport de l'atelier.

La réunion a été organisée et coordonnée au nom du Comité de Coordination de SOAWR par le Réseau de Développement et de Communication des Femmes africaines (FEMNET) avec l'aide du Secrétariat de SOAWR (Égalité Maintenant) et des autres membres du Comité de Coordination.

2.0 OUVERTURE OFFICIELLE DE LA REUNION

Présidente: Dinah Musindarwezo, FEMNET

ALLOCUTION DE BIENVENUE ET OBJECTIFS DE LA REUNION

Faiza Mohammed d'Égalité Maintenant (Secrétariat du SOAWR) a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion et donné une attention spéciale aux représentants de la jeunesse en provenance du Cameroun et du Nigeria. L'une des stratégies de la coalition est d'étendre son adhésion aux jeunes afin de les impliquer dans le travail et enfin leur passer le bâton. Pour que les jeunes soient impliqués, SOAWR a organisé une compétition en demandant aux jeunes d'expliquer ce que le Protocole signifie pour eux-les quatre jeunes présents à la réunion étaient sortis vainqueurs du concours de dissertation qui a eu lieu l'année passée.

L'accent a été mis sur la nécessité de capitaliser sur les opportunités comme la Décennie de la Femme africaine 2010-2020 pour maximiser et faire avancer le programme de ratification, d'appropriation et de mise en œuvre du Protocole.

Les objectifs de la réunion ont été réitérés et il s'agissait notamment de:

- 1) Echanger sur et tirer des leçons des pratiques modèles;
- 2) Faire la revue des progrès et concevoir de nouveau les stratégies de concrétisation des objectifs fixés dans le plan stratégique 2010-2013;
- 3) Faire du lobbying auprès des ambassades des pays qui n'ont pas ratifié le Protocole notamment le Burundi, l'Égypte, l'Île Maurice, la Sierra Léone et la Tunisie;
- 4) Elections du nouveau Comité de Coordination de SOAWR

'Une force pour la liberté' c'est le slogan de la coalition SOAWR et on espère que le travail de la coalition se traduirait en liberté pour les femmes afin de leur permettre de vivre des vies transformées.

"POURQUOI LE PROTOCOLE SUR LES DROITS DE LA FEMME EST IMPORTANT POUR MOI"

Jerry Laurence Lemogo, un représentant de la jeunesse en provenance du Cameroun a expliqué pourquoi le Protocole était important pour nous.

Jerry a remercié la coalition d'avoir donné à la jeunesse l'opportunité de parler sur le Protocole. Après avoir lu le Protocole, il y a deux ans, il s'est rendu compte que non seulement il était bénéfique aux femmes africaines mais aussi à l'Afrique en tant que tout. Son discours a fait ressortir pourquoi il pensait que le Protocole était important pour lui:

Le Protocole est vital dans la mesure où il reconnaît l'importance des femmes et les contributions qu'elles apportent à leurs sociétés et au continent dans l'ensemble. Le Protocole a une disposition qui encourage les femmes à participer aux processus de prise de décisions. Le point de vue de femme est d'une grande valeur et doit être entendu. Si les femmes ne font pas partie de la prise de décisions alors elles ne sont incapables de contribuer à leurs sociétés. Les pays comme le Rwanda (qui a une représentation féminine de 52% dans son parlement) devraient servir de modèles aux autres pays africains pour les encourager à inclure les femmes dans de tels espaces.



Les femmes africaines contribuent au développement économique de leurs sociétés; cependant leur contribution n'est pas reconnue. Par exemple, en agriculture, les femmes constituent la majeure partie de la main d'œuvre, cependant, non seulement leur travail n'est pas reconnu, mais aussi il n'y a pas de mécanismes pour quantifier leur travail. En outre, dans la majorité des pays africains, les femmes n'ont pas accès à la terre sur laquelle elles travaillent. Le Protocole a des dispositions qui permettent l'accès de la terre aux femmes et qui reconnaît également l'apport économique des femmes.

Il y a une perception selon laquelle la place de la femme est à la maison. Au Cameroun, par exemple, les gens croient que si vous épousez une femme éduquée, elle vous dominera. Ironiquement, l'éducation est la réponse à l'allègement des points de vue pareils. Le Protocole encourage l'éducation de la femme. Les filles doivent être encouragées à poursuivre une éducation qui va au-delà de l'école primaire. En plus, il est important d'apprendre non seulement à lire et écrire mais comment penser et raisonner de manière critique vu que c'est mieux pour le développement.

Le Protocole est un instrument essentiel vu qu'il aborde les questions féminines dans leur totalité; ses dispositions incluent celles qui sont mentionnées ci-dessus et, femmes en conflit, l'héritage, les pratiques culturelles dangereuses et la santé reproductive parmi tant d'autres. Il est donc impératif que le Protocole soit vulgarisé pour que tous les gens et spécialement les femmes puissent être informés de ses dispositions. Un effort supplémentaire doit être mis sur persuader les pays qui ne l'ont pas ratifié notamment le Cameroun à le faire. Si tous les pays africains ratifient, s'approprient et mettent en œuvre le Protocole, les vies des femmes changeront et l'Afrique dans l'ensemble changera positivement.

ALLOCUTION DE LA DIRECTION DE LA COMMISSION DE L'UA SUR LA FEMME, LE GENRE ET LE DEVELOPPEMENT (WGDD)

Litha Musyimi-Ogana, Directrice, WGDD

Le Protocole qui est entré en vigueur le 25 novembre 2005 après avoir obtenu 15 ratifications par des gouvernements africains garantit une grande protection des droits humains de la femme notamment l'égalité des sexes et la justice entre l'homme et la femme. Huit ans depuis le début de la campagne de ratification sous le leadership de la Commission de l'UA- la WGDD en collaboration avec la Coalition SOAWR et à travers la volonté politique soutenue et l'engagement des Etats Membres, aujourd'hui le Protocole a été ratifié par 31 Etats membres¹.

Il est noté que malgré l'importance du Protocole dans la concrétisation de l'égalité des sexes en Afrique, 23 Etats membres n'ont pas ratifié et même ceux qui ont ratifié le Protocole, la mise en œuvre de ses dispositions constituait un énorme défi. On espère que la signification du Protocole dans les vies des femmes africaines inspirerait son universelle ratification et sa mise en œuvre par tous les Etats africains.

Alors que beaucoup de pays ont ratifié le Protocole, il y a toujours insuffisance de la prise de conscience à propos du Protocole et de la norme qu'il fixe pour l'Afrique. Les femmes et les filles ne pourront pas faire valoir et réclamer les droits garantis à moins que ses dispositions ne soient comprises et n'exposent à des poursuites aux niveaux national et continental. La reconstruction du mouvement des femmes sur le plan continental et le renforcement des instances chargées de la femme et du genre aux niveaux national et provincial sont un moyen de réaliser ceci.

¹ Angola, Benin, Burkina Faso, Cape Verde, Comoros, Djibouti, Democratic Republic of Congo, Equatorial Guinea, Gabon, Gambia, Ghana, Guinea Bissau, Kenya, Libya, Lesotho, Liberia, Mali, Malawi, Mozambique, Mauritania, Namibia, Nigeria, Rwanda, South Africa, Senegal, Seychelles, Tanzania, Togo, Uganda, Zambia and Zimbabwe.

Les défis sont énormes. Nous savons que la pauvreté en Afrique augmente, et que plus de femmes que d'hommes sont parmi les gens les plus pauvres. Plus de femmes que d'hommes sont infectées de VIH/SIDA et le fardeau de soins tombe de façon disproportionnée sur elles. L'accès au traitement et aux soins est toujours extrêmement limité pour les hommes et même plus pour les femmes. La violence contre la femme est toujours généralisée. Beaucoup de pays ont des lois inadéquates et d'autres n'appliquent pas les lois existantes pour protéger les droits des femmes et des filles. Certaines des pratiques culturelles et religieuses continuent d'endiguer les progrès dans la promotion des droits humains des femmes et des filles. Cependant, la prise de conscience sur les droits humains des femmes et des filles est très faible. La majorité des femmes africaines qui constituent plus de 80% de sa main d'œuvre agricole ne possèdent toujours pas la terre et la propriété, ne peuvent pas accéder à l'eau potable, aux finances, à la technologie, à l'information et aux autres ressources vitales pour le développement. Les femmes et les enfants sont pris entre les armées des rebelles et des gouvernements impliqués dans les guerres civiles. Leurs voix sont rarement entendues dans les négociations de paix et leurs besoins et intérêts ne sont pas pris en considération. Elles sont la majorité de la population de l'Afrique qui vit dans des camps de déplacés internes et de réfugiés et elles sont confrontées au viol et aux autres formes de violence sexuelle qui reste souvent impunie.

Il fut noté qu'au moment où il y a des progrès réalisés par les Etats membres dans la ratification du Protocole, beaucoup reste toujours à faire sur la mise en œuvre. En partageant les diverses réussites, les échecs, les opportunités, les leçons apprises, les pratiques modèles et en concevant conjointement des stratégies sur comment accélérer la mise en œuvre, l'inspiration est éperonnée pour faire avancer la campagne sur le Protocole dans les années à venir.

La coalition de SOAWR doit travailler ensemble pour faire de 2010-2020: la Décennie de la Femme africaine une excellente décennie pour les droits de la femme sur le continent. Les efforts de la CUA pour promouvoir l'égalité des sexes, les droits et l'autonomisation de la femme s'enracinent et plus jamais encore les droits de la femme ne peuvent être mis à part et traités comme une question isolée. De grands pas ont été franchis pour redresser le déséquilibre entre les femmes et les hommes dans la pleine jouissance de leurs droits humains. Néanmoins il reste encore beaucoup à faire tant par les femmes que par les hommes de bonne volonté si l'on doit réaliser une société africaine dans laquelle tout le monde jouit de façon égale de ses droits humains.

3.0 ETAT DE LA RATIFICATION DU PROTOCOLE

Dans cette séance, les panélistes ont donné des réflexions sur leurs défis et leçons apprises dans la conduite du plaidoyer pour la ratification du Protocole.

Présidente: Emma Kaliya, NGOGCN



3.1 BREVE DE L'ATELIER REGIONAL DE L'UA SUR LA RATIFICATION ET L'APPROPRIATION DES TRAITES DE L'OUA/UA

Adewale Iyanda, Cadre Juridique, Bureau du Conseil Juridique de l'UA

Depuis sa création en 1963, les organes de politiques de l'Organisation de l'Unité africaine et de l'Union

africaine (ci-après désignée OUA/UA) ont adopté quarante-deux traités jusqu'à date. Vingt-cinq de ces traités sont entrés en vigueur. Ces traités fournissent la base de l'action collective et des solutions dans le traitement des défis politiques, économiques et sociaux qui entravent l'intégration et le développement de l'Afrique. Il est donc important pour les Etats membres de ratifier et de s'approprier ces traités.

Il est à noter que certains de ces traits adoptés au sein de l'OUA/UA sont très importants suite à leur pertinence directe et leur rôle dans la stimulation des valeurs partagées et de leur caractère de fixation de standards et de création de normes pour les Etats membres de l'UA.

Il est rappelé que tous les grands traités adoptés par l'OUA/UA depuis sa création reflètent le principe d'interconnexion entre la paix, la stabilité, le développement, l'intégration et la coopération en Afrique. Les Etats membres croient que l'adoption de ce principe exprimé d'abord dans les diverses déclarations et puis reflété dans les traités créerait de la synergie entre les diverses activités actuellement menées par l'UA et ainsi aiderait à consolider l'intégration de l'Afrique. Les traités fournissent un forum de développement d'une politique d'élaboration et de promotion des valeurs partagées au sein du Continent.

Cependant, malgré l'importance de la ratification des traits de l'OUA/UA mentionnée ci-haut, les Etats membres sont lents dans la ratification des traités. Le problème de lenteur du pas dans la ratification des traités de l'OUA/UA fut discuté pour la première fois en profondeur et avec grande préoccupation au cours d'une Réunion d'Experts sur la Revue des Traités de l'OUA/UA tenue du 18 au 20 mai 2004 à Addis-Abeba, Ethiopie. Au cours de ladite Réunion, le Président de la Commission de l'UA a déclaré que la lenteur du pas dans la signature et la ratification de ces traités par les Etats membres est inquiétante si l'on pense au processus d'intégration sur lequel se sont embarqués les Etats membres.

Un atelier régional pour l'Afrique Centrale et Australe pour promouvoir la ratification et l'appropriation des Traités de l'OUA/UA s'est tenu à Midrand, Afrique du Sud du 5 au 8 décembre 2011. L'atelier fut organisé à la suite des décisions et déclarations pertinentes de l'Assemblée et du Conseil Exécutif qui appelaient la Commission de l'UA à identifier comment harmoniser et accélérer le processus de ratification des traités de l'OUA/UA.

Le but majeur de l'Atelier était de discuter et de se convenir sur les actions et recommandations visant à sensibiliser les Etats membres sur l'importance de ratifier et de s'approprier les traités de l'OUA/UA.

Recommandations et conclusions:

1. Mettre en place un Comité des Ministres appuyé par les Missions Permanentes à Addis-Abeba pour promouvoir la ratification et l'appropriation des traités de l'OUA/UA en 2012. Les Ministres pourraient ensuite soumettre un rapport au Conseil Exécutif en 2013 pour adoption;
2. Créer un Fonds ou un Programme d'assistance technique devant aider les Etats membres sur la Ratification et l'Appropriation des traités de l'OUA/UA;
3. Effectuer un audit inclusif sur les traités de l'OUA/UA afin d'identifier les traités auxquels on pourrait accorder la priorité;

4. Partager l'information sur les bonnes pratiques en matière de signature, de ratification et d'appropriation des traités;
5. Intégrer les activités des CER dans l'UA particulièrement sur la ratification et la mise en œuvre des traités;
6. Que l'UA examine l'idée de mécanisme de revue par les pairs (comme ce qui s'est passé pour le Conseil des Nations Unies aux Droits de l'Homme) où les Etats devraient apparaître devant les organes de politiques de l'UA pour indiquer la situation et les mesures prises sur les traités de l'OUA/UA;
7. Que l'accent soit mis sur la mise en œuvre plutôt que la ratification pour les traits qui ont été ratifiés par plus de la moitié des Etats membres;
8. Création de mécanismes permettant au Parlement panafricain et aux CER de s'impliquer dans la ratification et l'appropriation des traits de l'OUA/UA;
9. Mettre en place un Comité interministériel comme prévu dans le projet de Loi Modèle. Les Etats membres doivent donc promulguer la Loi Modèle une fois adoptée;
10. Impliquer les acteurs concernés et critiques tels que les parlements nationaux et les organisations de la société civile, dans les campagnes de sensibilisation visant à obtenir et accélérer la ratification et l'appropriation des traités;
11. Publier l'état de ratification des pays, le Rapport sur la situation des Traités, et tous les traités de l'OUA/UA sur le site Internet de l'UA afin d'en faciliter l'accès;
12. Que la Commission de l'UA élabore une stratégie d'appropriation des traités de l'OUA/UA en collaboration avec les Etats membres;

Au cours de l'atelier il été reconnu que les groupes de femmes avaient travaillé extrêmement bien pour faire ratifier le Protocole. Des recommandations ont été faites pour cibler les quelques Etats qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Protocole. Parmi les actions il faut inclure notamment:

1. Le plaidoyer continu;
2. L'assistance technique;
3. Enquête sur la non ratification par l'Etat en question;
4. Mobiliser la société civile spécialement les groupes de femmes dans le pays concerné

3.2 PLANS DE PLAIDOYER POUR QUE L'UGANDA RETIRE LES RESERVES SUR LE PROTOCOLE

Leah Chatta Chipepa, AMwA

L'Ouganda a ratifié le Protocole bien que ce soit avec des réserves (articles sur le droit de contrôler la fécondité (14.1.a) et l'avortement (14.2.c) en juillet 2010 à la veille du Sommet de l'UA tenu à Kampala, Ouganda. Au moment du lobbying pour la ratification, la Coalition Women First (à la tête du plaidoyer pour le Protocole en Ouganda) a rencontré beaucoup de défis et d'opposition de la part des institutions religieuses et culturelles qui considéraient le Protocole comme un instrument de l'Occident qui détruirait le tissu familial et la culture africaine.



Les groupes musulmans et traditionnels ont rejeté le Protocole en se basant sur l'Article 6 du fait qui déclare que la monogamie est le genre préféré de mariage. Les Chrétiens se sont fortement opposés au Protocole en se basant sur l'Article 14.2.c qui garantit l'avortement médical (dans les cas de viol, d'inceste, d'agression sexuelle et de grossesses qui comportent des dangers). Ceux qui soutiennent le débat pro-vie se sont opposés au Protocole suite à l'Article 14.1.a sur le droit de contrôler la fécondité.

Le débat autour de la Loi Contre l'Homosexualité (2009-2011) a empiré le contexte et les discussions sur les DSSR sont devenues plus sensibles.

A la lumière du climat à ce moment-là, la coalition s'est accordée à l'unanimité de faire du lobbying pour la ratification du Protocole avec des réserves sur les articles contentieux. Le passage de la campagne du Protocole de la ratification à l'appropriation nécessitait l'élaboration d'une stratégie sur les perspectives d'avenir:

- (i) Suppression des réserves
- (ii) Appropriation d'autres parties du Protocole et campagne pour la suppression des réserves plus tard

Afin de convaincre les décideurs à retirer les réserves, la coalition a cherché à produire des preuves à travers la recherche et la publication des cas de mort résultant des avortements à risques et en mettant en faisant ressortir la nécessité de contrôler la fécondité pour le développement national étant donné que le taux de fécondité est à 6,69 enfants par femme (Données sur la Démographie de l'Ouganda pour 2011).

Au vue du climat en Ouganda, la coalition a décidé de faire la campagne d'appropriation du Protocole sans retirer les réserves tout en se concentrant sur les efforts de démystification du Protocole en tant qu'instrument de l'Occident et en montrant comment le Protocole peut transformer les vies des femmes ordinaires dans leur contexte local. En outre, la coalition travaille sur la sensibilisation des opposants avec pour but de les faire stopper la campagne contre le Protocole dans l'espoir qu'ils le soutiendraient finalement.

3.3 LE DEFI DES DROITS FONCIERS ET D'HERITAGE DE LA FEMME AU BURUNDI



Anatolie Ndayishimiye, CAFOB

La présentation s'est penchée sur les lois relatives à la succession et à l'héritage au Burundi. La population est composée à plus de 51% de femmes dont 94% vivent en milieu rural, l'agriculture étant leur principale source de revenu. Un projet de loi sur la succession a été introduit au parlement mais sa situation est inconnue. Depuis l'an 2000, les organisations de la société civile ont fait un travail de plaidoyer autour de cette loi par la sensibilisation des femmes sur leurs droits spécialement leurs droits fonciers. Le Burundi, comme beaucoup de pays africains a une société patriarcale et ainsi les droits fonciers et les questions d'héritage sont confrontés à une forte opposition. Ceci est surtout le cas pour les hommes qui ont l'impression que l'adoption du projet de loi va déstabiliser la structure familiale dans le pays. On croit que le Burundi a des réticences sur la ratification du Protocole à cause de l'Article 21 portant sur les droits de la femme à l'héritage.

La principale préoccupation des organisations féminines locales est de créer une prise de conscience sur le projet de loi et autour des droits de la femme. Les organisations de la société civile en partenariat avec le gouvernement via le ministère du genre a conçu un plan de sensibilisation du pays à propos de cette loi en subdivisant le pays en quatre (4) régions où le contenu de la loi serait disséminé. Suite à la haute incidence de la violence domestique et sexuelle et la pauvreté accrue pour les femmes, la vulgarisation de la loi est devenue difficile. Un manque de ressources financières a également entravé le processus.

On espère que le Burundi ratifiera le Protocole même si c'est avec des réserves sur les dispositions controversées comme ce fut le cas au Kenya et à l'Ouganda.

Synthèse des débats en plénière

Ratification avec ou sans réserves

La plupart des participants s'accordaient à dire que suite à l'opposition de la part des leaders religieux et culturels une ratification propre (sans réserves) dans la plupart des cas était difficile à atteindre et que donc il serait plus pratique et profitable d'avoir une ratification « sale » (càd avec des réserves) et puis concevoir des stratégies pour les enlever une fois que la ratification était décroché. Il fut noté que même dans les pays avec une ratification propre, la mise en œuvre prenait beaucoup de temps suite aux articles 14 et 21 (sur la santé et les droits reproductifs et le droit à l'héritage respectivement). Les participants ont été exhortés à élaborer des stratégies sur comment faire avancer que la ratification se fasse avec ou sans réserves.

Collaboration avec l'opposition

La collaboration avec les leaders religieux et culturels et certains des intervenants clés s'avérait difficile et dans beaucoup de cas non productive. L'expérience ougandaise fut soulignée étant donné que leur stratégie de collaborer avec ces leaders avait réussi. L'accent a été mis sur la collaboration face à face et le fait d'être stratégique quant à qui et comment beaucoup de gens seraient envoyés pour communiquer avec les différents groupes.

Il est vital que les défenseurs envoyés pour collaborer avec les leaders soient bien informés à propos du Protocole. Les intervenants notamment les autorités gouvernementales ne savaient rien ou savaient très peu de choses sur le Protocole. Ces acteurs doivent être mieux informés et aussi il faut qu'on leur donne les faits et les statistiques sur la situation sur le terrain en vue de renforcer davantage la nécessité de ratification et de mise en œuvre du Protocole.

Les inconsistances dans la traduction (spécialement en ce qui concerne la version arabe) ont-elles été abordées?

Les participants ont été informés que l'UA avait recruté des juristes arabes et portugais qui seraient en mesure de traduire les documents juridiques. Mr. Adewale Iyanda a dit qu'il confirmerait si le problème des inconsistances avec le texte arabe ont été abordées.

4.0 APPROPRIATION DU PROTOCOLE

Au cours de cette séance, les panélistes ont discuté sur les efforts régionaux et les expériences des pays sur l'appropriation du Protocole

Présidente: Saida Ali, COVAW-Kenya

4.1 BREVE SUR LA DEUXIEME REUNION DES INTERVENANTS SUR L'APPROPRIATION ET LA MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE



Sixolile Ngcobo, OXFAM

La deuxième réunion des intervenants était organisée par SOAWR en collaboration avec l'ONU Femmes du 5^{ème} au 7^{ème} Avril, 2011 à Nairobi.... Ces objectifs sont les suivants :

Les objectifs de la deuxième réunion des intervenants se présentaient comme suit:

1. Examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Protocole, les outils utilisés et les défis auxquels sont confrontés les Etats membres;
2. Se convenir sur les actions concrètes pour s'approprier et mettre en œuvre le Protocole efficacement;
3. Identifier les stratégies pour renforcer la présentation des rapports à la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (ACHPR) sur la mise en œuvre du Protocole sous la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples comme requis dans le tout premier rapport et dans les rapports périodiques; et à la Commission africaine et dans la présentation des rapports annuels sur la Déclaration Solennelle sur l'Égalité des Sexes en Afrique-2004 (SDGEA);
4. Explorer les contributions des organisations de la société civile et les opportunités de partenariat avec le gouvernement et l'Union africaine dans la promotion des droits de la femme en Afrique;
5. Identifier l'appui technique qu'il faut pour concrétiser l'appropriation et la mise en œuvre du Protocole.

La réunion a fourni une plateforme où les représentants des OSC et du gouvernement travaillaient ensemble sur l'appropriation et la mise en œuvre du Protocole dans leurs pays respectifs.

Les principales discussions ont inclus notamment ce qui suit: Une brève vue d'ensemble du Protocole et sa situation dans les différents pays. Une représentante de l'Université de Pretoria a fait un exposé sur les directives de la Commission africaine pour la présentation des rapports par les Etats sur le Protocole. Les pays (Namibie, Ghana et Ouganda) et les OSC (au Mozambique, au Ghana et en Ouganda) ont donné leurs expériences sur l'appropriation et la mise en œuvre du Protocole. En plus, Oxfam a fait un exposé sur les conclusions de l'évaluation des besoins en capacités dans la mise en œuvre du Protocole au Liberia, au Nigeria et en Tanzanie. Une représentante d'ONU Femmes a présenté l'approche multisectorielle pour atteindre des résultats en matière de droits de la femme. Cette approche renferme un cadre élaboré par ONU Femmes qui encourage tous les ministères du gouvernement de jouer un rôle ou d'assumer la responsabilité de la mise en œuvre du Protocole – c'est-à-dire la mise en œuvre ne devrait pas être reléguée aux seules instances chargées du genre mais revenir à tous les ministères concernés dont les Ministères de la Santé, de la Justice, de l'Éducation et ainsi de suite. Égalité Maintenant a fait des suggestions sur comment accélérer l'appropriation et la mise en œuvre du Protocole. À l'issue de la réunion, un communiqué fut rédigé avec des recommandations faites aux Etats Parties, à l'ACHPR, OSC, ONU et autres partenaires de développement.

Synthèse des plans d'action des pays pour 2011 et 2012:

- ☞ Des plans d'action étaient le reflet de là où en sont les pays en termes de ratification, d'appropriation et de mise en œuvre du Protocole.
- ☞ On s'est accordé sur une stratégie au niveau du pays comme quoi il était nécessaire de former des groupes basés sur les pays pour mettre en œuvre le plan.
- ☞ Faire la cartographie de la situation de ratification et de mise en œuvre dans les différents pays et mesurer cela par rapport aux plans et action. Faire des ajustements quelconques avec les résultats de Raising Her Voice en 2013 et au-delà.

Conclusions

Les pays se trouvaient à différentes étapes de ratification, d'appropriation et de mise en œuvre du Protocole et de là les plans refléteraient l'étape à laquelle se trouve le pays pour le moment.

Certains pays ont franchi des pas appréciables dans le mise en œuvre du Protocole.

Il sera important en 2012 de renforcer l'approche multisectorielle, l'apprentissage à travers le pays, le partage des pratiques modèles qui ont bien marché et l'exploitation de l'opportunité de penser et de planifier au-delà de Raising Her Voice² en mars 2013 sur ce qui peut être réalisé dans l'avenir.

L'expérience de l'Afrique du Sud en tant que pays

Afin de vulgariser le Protocole en Afrique du Sud, le Protocole a été traduit dans l'isizulu et le sotho – deux langues populaires dans le pays. En plus, la pièce de théâtre "Crossroads" (Croisée des Chemins) a été traduite en isizulu pour satisfaire les auditoires féminins qui écoutent les stations de radiodiffusion locales. Comme résultat de la série théâtrale, les femmes sont parvenues à articuler leurs questions et elles finalisent actuellement les plans d' où elles ont identifié les questions qu'elles aimeraient que leur administration locale aborde.

De grands pas ont été franchis pour travailler étroitement avec le Ministère des Femmes à la suite de la réunion d'appropriation ci-haut mentionnée où le plan d'action de l'Afrique du Sud fut compilé; cependant ceci a été accueilli tant par des opportunités que des défis. Une superbe opportunité est que le gouvernement reconnaît que le Protocole est un instrument qui promeut et protège les droits de la femme. Cependant un défi majeur est que lorsqu'on compare les dispositions du Protocole et les dispositions dans la Constitution sud-africaine, le Protocole de l'UA n'atteint pas le niveau de certains des droits très progressifs garantis par la Constitution sud-africaine et le cadre législatif.

Les efforts pour collaborer avec le Ministère de la Femme ont été fructueux et à la prochaine session de l'ACHPR, l'Afrique du Sud sera le premier pays de donner son rapport non seulement sur la Charte africaine mais aussi sur le Protocole. Ceci s'est réalisé à travers le partenariat et les efforts de POWA et du Centre pour les Droits de l'Homme à l'Université de Pretoria qui travaillent étroitement avec le gouvernement pour consolider et finaliser le rapport du pays en utilisant les directives en matière de présentation de rapport.

L'autre opportunité qui a été identifiée en Afrique du Sud est le Projet de Loi sur l'Égalité des Sexes proposé dont POWA a été invité à faire partie de l'équipe de travail. Il y a des plans de se

² Raising Her Voice (RHV), projet lancé en août 2008 et qui se terminera en 2013 a pour but de promouvoir les droits et la capacité des femmes pauvres de s'impliquer efficacement dans la gouvernance à tous les niveaux. RHV est une collection de projets dans 17 pays, chacun avec ses propres priorités et approches qui prend en compte les réalités et les opportunités locales.

servir de cette espace pour soulever des questions spécifiques qui sont dans le Protocole qu'il faut renforcer.

4.2 UN GUIDE DE L'USAGE DU PROTOCOLE SUR LES DROITS DE LA FEMME POUR L'ACTION JURIDIQUE

Alexandriah Muhanji, Egalité Maintenant

Les droits que renferme le Protocole peuvent être divisés en quatre catégories c'ad les droits civils et politiques; les droits économiques, les droits sociaux et culturels; les droits au développement et à la paix; et les droits reproductifs et sexuels.

L'Article 25 qui stipule—*des remèdes appropriés à toute femme dont les droits ou libertés tels que reconnus dans le Protocole ont été violés, s'assurer que de tels remèdes sont déterminés par une autorité judiciaire, administrative compétente ou par toute autre autorité compétente mandatée par la loi*—persuade la décision par Egalité Maintenant de produire « Le guide pour l'usage du Protocole sur les Droits de la Femme pour l'action juridique. »



Le guide est un important outil ainsi qu'une ressource juridique pour les défenseurs des droits de la femme et de la fille en Afrique et vise à faciliter l'exercice des droits stipulés dans le Protocole des droits de la femme. Le guide donne l'historique des systèmes de droits humains, explique comment le Protocole a vu le jour et identifie aussi les autres instruments de droits humains et de la femme et les mécanismes régionaux qui mettent en application ces droits.

Le guide/manuel donne aux usagers des orientations sur comment se servir du Protocole aux niveaux national et régional à travers l'ouverture de dossiers judiciaires et il fournit aussi une liste de vérification des cas nationaux et régional. Il souligne les droits dans le Protocole et puis les rapproche des autres instruments par ex. CEDAW. Le guide fournit un langage modèle que l'on peut utiliser dans les soumissions juridiques ou sur les questions sélectionnées de violation comme les obligations des Etats parties. En outre, pour faciliter la recherche sur des dossiers juridiques, le guide donne des exemples de jurisprudence sur les droits humains, dresser le profil des décisions à l'ACHPR et des dossiers de droits de la femme en provenance des systèmes et instances de droits humains régionaux et internationaux.

En outre, le guide donne des tuyaux sur comment collaborer avec l'ACHPR par exemple à travers la présentation de rapports alternatifs. Il fournit des stratégies de plaider sur le Protocole aux niveaux national et régional à travers les étapes de ratification à l'appropriation et la mise en œuvre.

Jusqu'à présent Egalité Maintenant a offert deux formations; l'une en juin 2011 à Nairobi, Kenya et l'autre en octobre 2011 à Lusaka, Zambie. Les formations ciblaient les pays qui avaient ratifié le Protocole. Les participants étaient notamment des juristes, les activistes de droits de la femme, la faculté de droit et les procureurs. Le but des formations était d'équiper les participants sur comment se servir du Protocole pour l'action juridique dans l'obtention de la justice pour les femmes dont les droits ont été violés.

Actuellement le est disponible en anglais mais il sera imprimé bientôt en français, en portugais et en arabe.

4.3 LUTTE CONTRE LA MGF AU LIBERIA: LE CAS DE RUTH BERRY PEAL

Una Thompson, WOLPNET

Cette présentation s'est concentrée sur la lutte contre la mutilation génitale féminine ou MGF au Liberia en soulignant l'histoire de Ruth Berry Peal. La MGF au Liberia est une question contentieuse et politiquement motivée. La pratique actuelle est considérée comme vitale au tissu social du pays. La campagne contre la MGF a essayé de faire ressortir le fait que la culture est importante à la société, cependant dans certains cas il y a quelques pratiques culturelles qui sont nuisibles et sans intérêt comme c'est le cas avec la MGF.



Le cas de Ruth Berry Peal a attiré l'intérêt public et poussé la campagne contre la MGF sur la scène nationale. Ruth Berry Peal fut kidnappée pendant un mois, subi l'initiation et elle a été mutilée. Les auteurs furent arrêtés et jugés. Cependant, le dossier n'a pas cité la MGF comme un crime mais au contraire, les auteurs ont été accusés de vol et d'enlèvement. WOLPNET a sollicité l'assistance d'Égalité Maintenant et par la suite une campagne conjointe fut entamée pour obtenir justice pour Ruth et faire pression pour une loi contre la MGF. Les auteurs ont été trouvés coupables et condamnés à trois ans de prison. Deux documents juridiques ont été utilisés pour guider le dossier, la Constitution libérienne et l'article 3 du Protocole³. Les auteurs (bien que coupables) sont à l'extérieur après avoir interjeté appel. Le juge qui a jugé le dossier est sensible à la question et il a écrit pour soutenir la conclusion expéditive du dossier.

La lutte contre la MGF continue de constituer un défi comme noté dans le cas ci-dessus, spécialement vu qu'il n'est pas considéré comme un crime. Le Ministre de l'Intérieur soutient la campagne contre la MGF et on espère qu'ils peuvent obtenir le soutien du Président pour que la MGF soit abolie dans le pays.

4.4 APPROPRIATION DU PROTOCOLE EN GAMBIE-LA LOI SUR LA FEMME



Adama Cooper Jah, ACDHRS

La Gambie fut le premier pays à signer le Protocole le 11 septembre 2003 après son adoption en juillet 2003. Au départ la Gambie a mis des réserves sur quatre articles, à savoir : 5, 6, 7 et 14⁴. Pour retirer les réserves, le Centre africain d'Études sur la Démocratie et les Droits de l'Homme (ACDHRS) a collaboré avec la femme Vice-présidente de la Gambie qui est très influente et qui est défenseuse des droits de la femme. Ils ont aussi impliqué les leaders religieux et culturels en tenant plusieurs consultations avec eux et ils les ont inclus dans toutes leurs activités de lobbying sur le Protocole. Après beaucoup de lobbying et de plaidoyer, la ratification totale a eu lieu le 25 mai 2005 et l'instrument déposé à l'UA le 6 septembre 2005.

La transition de la ratification à l'appropriation a inclus le premier brouillon du projet de Loi sur la Femme qui a été préparé en 2008. Après une période de trois ans après une série de consultations à différents niveaux, la Loi fut présentée au Cabinet et puis à l'Assemblée Nationale. L'Assemblée Nationale a promulgué la Loi le 13 avril 2010 en tant

³ Droit à la dignité

⁴ Article 5-Élimination des pratiques nuisibles notamment la MGF, l'Article 6-Mariage, Article 7-Séparation, Divorce et Annulation du mariage et l'Article 14-Santé et Droits reproductifs

que Loi sur la Femme de 2010. En mail de la même année, la Loi fut approuvée par Son Excellence le Président de la Gambie.

La Loi sur la Femme de 2010 est une Loi visant à mettre en oeuvre la disposition juridique de la Politique Nationale pour les progrès des femmes et des filles gambiennes et d'incorporer et mettre en application CEDAW et le Protocole. La Loi incorpore les dispositions de CEDAW et le Protocole. Elle aborde la discrimination et les autres formes de violations contre la femme et la fille, et une propre mise en oeuvre renforcera les droits économiques, sociaux et politiques des femmes et des filles en Gambie.

La mise en oeuvre de la Loi sur la Femme a été un défi. Par exemple, l'Article 20 de la Loi stipule que la femme a droit à 6 mois de congé de maternité. Cette disposition a rencontré une sérieuse opposition de la part des employeurs qui ne veulent pas payer une femme qui se rend en congé de maternité pendant cette longue période de temps. En outre, la disposition impacte sur les femmes négativement vu que les employeurs ne veulent pas engager des femmes en âge de procréation.

L'élimination des pratiques traditionnelles nuisibles comme la MGF n'est pas mentionnée dans la Loi. Cependant, un Projet de Loi sur la Violence domestique et sexuelle (qui incorpore certaines des questions qui n'étaient pas incluses dans la Loi) est en préparation. On espère qu'elle abordera toutes les autres questions non abordées dans la Loi sur la Femme.

Malgré les défis, dans le cadre des efforts de s'approprier le Protocole, ACDHRS et ses partenaires continuent de vulgariser la Loi en la traduisant, en sensibilisant le public sur ses dispositions et en collaborant avec les médias pour en faire la publicité. Conjointement avec le projet RHV, le Centre travaillera avec FLAG (Female Lawyers Association Gambia (Association des Femmes Juristes de la Gambie)) en fournissant l'assistance juridique pour les cas de violence basée sur le genre et la formation sur l'application du manuel du Protocole. En mars 2012, la Gambie s'engagera dans des élections parlementaires et on espère que les femmes seront toujours encouragées à participer à ces élections comme prévu dans l'Article 9 du Protocole qui garantit la participation et la représentation des femmes.

5.0 NOUVELLES COMPOSANTES, NOUVELLES STRATEGIES



Dans cette séance les panélistes ont discuté de nouvelles stratégies et de nouvelles composantes qui ont augmenté le travail sur le Protocole

Présidente: Amie JOOF, FAMEDEV

5.1 COLLABORATION AUX PROCESSUS ELECTORAUX ET AVEC LES PARLWMENTAIRES SUR LA SANTE MATERNELLE

Leah Chatta Chipepa, AMwA

L'idée de la Caravane d'Afrique de l'Est sur la Santé Maternelle s'est matérialisé pendant la réunion de la Campagne Le Gendre est Mon Programme (GIMAC) en janvier 2010. L'idée fut conceptualisée par les organisations suivantes: ABANTU, FEMNET, SOAWR et la campagne du millénaire des Nations Unies.

L'objectif de la caravane était d'informer les responsables des politiques et les décideurs de l'Afrique de l'Est sur la réalité de la santé maternelle et infantile et l'urgente nécessité d'aborder la question. Le trajet de la caravane incluait quatre pays; le Kenya, la Tanzanie, le Rwanda et l'Ouganda comme

destination finale. Les organisateurs ont délibérément choisi de terminer la caravane à Kampala, Ouganda afin que cela coïncide avec le sommet de l'UA où les Chefs d'Etats se réunissaient pour discuter les questions de santé maternelle et infantile.

Pendant que la caravane se déplaçait dans ces pays, les organisateurs tenaient des meetings populaires, partageaient l'information sur les DSSR, fournissaient des services médicaux comme le planning familial, les conseils sur le VIH et les transferts, fournissaient des serviettes hygiéniques et des kits de mamans (pour satisfaire des besoins pratiques selon le sexe). Chaque organisation qui acceptait de prendre part à la caravane intégrait ces activités autour de leurs mandats par exemple FEMNET, un réseau de communication, s'est servi de son expertise pour disséminer l'information.

A l'issu de la caravane, 60.000 personnes avaient signé une pétition dont le message était 'aucune femme ne devrait mourir en donnant la vie'. Durant le sommet, les organisateurs donnaient des présentations de témoignages et montraient une partie de vidéo. Ils ont amené la pétition au Secrétariat de l'UA chargé du genre, le réseau parlementaire africain sur les OMD et le 4^{ème} Sommet de l'UA sur le Genre. Les organisateurs ont bombardé ces espaces d'information sur la santé maternelle. Les organisateurs ont stratégiquement engagé les Premières Dames pendant leur rencontre au Sommet et en conséquence les Premières Dames se sont exprimées d'une seule voix, en dirigeant la campagne sur la santé maternelle et infantile. Tous ces efforts ont pu influencer les Chefs d'Etats sur cette question.

Après le Sommet de l'UA, il y a eu collaboration continue avec les décideurs en politiques et les parlementaires autour de la question. Au Kenya par exemple, les organisations des femmes ont présenté une pétition au Parlement sur les ressources pour la santé maternelle.

Après le Sommet de l'UA, il y a eu collaboration continue avec les responsables politiques et les parlementaires autour de la question. Au Kenya par exemple, les organisations féminines ont présenté une pétition au Parlement sur la question d'allocation de ressources pour la santé maternelle, conformément aux engagements pris par les Chefs d'Etat à Kampala. En Ouganda, les organisations féminines ont organisé des débats présidentiels télévisés sur la santé maternelle pendant la période de la campagne électorale au début de 2011. En Tanzanie les organisateurs de la caravane ont réuni les membres des comités parlementaires concernés récemment formés pour les briefer sur la santé maternelle. Par conséquent les parlementaires tanzaniens ont formé un sous-comité sur la santé maternelle et infantile, et élaboré un plan d'action devant guider leurs activités.

5.2 TRAVAIL AVEC LES FEMMES RURALES A TRAVERS LA CAMPAGNE "NOUS SOMMES LA SOLUTION"

Yves Niyiragira, Fahamu

Entre 2006 et 2009, l'Afrique de l'Ouest a été affectée par une sécheresse prolongée et la famine, ce qui a poussé différentes organisations à revoir et à réfléchir sur des méthodes agricoles alternatives et abandonner celles promues par des multinationales occidentales et d'autres organisations comme l'Alliance pour une Révolution Verte en Afrique (AGRA). Le résultat fut la naissance de la campagne "Nous sommes la Solution".

Les objectifs de la campagne sont:

- ☞ promouvoir les pratiques et le savoir-faire modèles qui ont été



- connus et transmis d'une génération à une autre et qui ont contribué à la souveraineté alimentaire sur le continent;
- ☞ influencer les décideurs politiques pour promouvoir une bonne gouvernance et de bonnes politiques agricoles;
- ☞ valoriser et promouvoir la petite agriculture.

La campagne en général a été lancée en janvier 2011 avec des activités dans cinq pays (Mali, Ghana, Burkina Faso, Sénégal et Guinée). Les principales activités sont:

- ☞ la formation (à l'échelle régionale et nationale sur le plaidoyer);
- ☞ conscientisation agro-écologique;
- ☞ leadership féministe;
- ☞ développement d'un partenariat à long terme avec divers acteurs, en se servant des médias dans le plaidoyer.

Le Protocole a des articles spécifiques qui traitent de la sécurité alimentaire et l'agriculture, ainsi on espère que les membres de SOAWR peuvent se joindre à la campagne afin de maximiser les efforts sur la question. La campagne peut être reproduite dans d'autres régions ainsi que dans les régions affectées par l'insécurité alimentaire spécialement compte tenu de la situation actuelle en Afrique de l'est.



5.3 ABORDER L'INTERCONNEXION ENTRE LES ARMES PORTATIVES ET LA VCF

Marren Akatsa Bukachi, EASSI

On estime qu'au moins 875 millions d'armes portatives et d'armes légères sont en circulation aujourd'hui, trois quarts d'entre elles se trouvant dans les mains des civils. Jusqu'à 60% de tous les homicides sont commis aux moyens des armes à feu. Les petites armes sont les portatives de calibre relativement *petite* d'à peu près 100mm ou moins. Il y a actuellement un processus d'élaborer un Traité sur le Commerce des Armes qui aborde les questions de violence basée sur le genre et des perspectives genre en rapport avec les armes portatives, les munitions et les produits associés. En septembre 2011 au Togo, l'Union africaine a élaboré une position commune sur le Traité sur le commerce des armes qui inclut les questions de violence sexuelle et basée sur le genre. Ceci est la position qui sera exposée par les pays africains à la Prepcom de cette année et aux négociations finales sur le Traité sur le Commerce des Armes.

L'impact de la violence armée sur les femmes ne devrait pas être sous-estimé – les femmes sont souvent les cibles de certains types de violence impliquant les armes portatives, particulièrement la violence domestique et le viol.

Les armes portatives peuvent aggraver la VCF que ce soit dans le contexte de conflit ou dans le contexte de paix. Des études de par le monde ont montré comment la présence d'armes à feu peut significativement accroître les chances que la violence domestique aboutisse en fatalité. Dans beaucoup de situations de conflit les armes portatives ont été utilisées pour menacer les femmes et les communautés pour faciliter la perpétration de violence sexuelle. Ce n'est pas nécessaire que les

armes portatives soient utilisées pour tirer pour qu'elles posent une menace grave à la sécurité. Parmi les impacts visibles de la mauvaise utilisation des armes portatives il y a notamment la perte de vies et les blessures tandis que parmi les impacts directs il y a la mort et les blessures de la famille et des pairs, le déplacement, le traumatisme psychosocial et la réduction de l'accès à la santé ou à la qualité de santé.

La violence par un partenaire intime est l'une des formes les plus communes de VCF. La moitié des femmes qui meurent d'homicides sont tuées par leurs maris ou partenaires actuels ou antérieurs, souvent à l'aide des fusils.

Les potentialités fatales des armes portatives réduisent l'habileté de la femme de résister à la violence, diminue ses chances d'échapper et la possibilité d'être aidée par ceux qui se trouvent autour d'elle et aussi augmentent les chances de fin mortelle. La recherche montre que le fait d'avoir une arme portative à la maison augmente de 41% le risque global que quelqu'un-e soit assassiné-e, pour les femmes en particulier, le risque est presque trois fois plus élevé.

La crainte d'être attaqué pourrait limiter la liberté de mouvement des femmes, peut empêcher les femmes de mener leurs activités quotidiennes, d'aller puiser de l'eau et de ramasser le bois de chauffe jusqu'à prendre le transport public pour se rendre au service. Encore une fois, beaucoup de femmes ne cherchent pas l'aide ni ne font connaître leurs expériences de la violence, souvent à cause de la disponibilité limitée de services, de la stigmatisation ou de la crainte.

La violence contre les femmes est souvent plus évidente que les décès et les blessures des hommes qui se battent dans les conflits armés ou en tant que membres de gang dans des guerres violentes contre la drogue. Pourtant les femmes et les filles sont souvent victimisées, ou affectées sous d'autres formes, dans tous les contextes de violence armée. Les femmes et les filles sont aussi des cibles communes de la violence sexuelle dans le conflit armé et dans les Etats fragiles, et ils souffrent de façon disproportionnée de ses conséquences indirectes.

Les effets économiques et sociaux de la violence armée sont dévastateurs. En plus des coûts de productivité perdue, du traitement médical des victimes blessées, et de la perte de revenu, les femmes souffrent spécialement des effets indirects supplémentaires. Dans beaucoup de situations, quand les maris sont tués, les femmes et les enfants perdent l'accès à leurs maisons et à leur moyen de subsistance, et ils sont forcés à se prostituer, à tomber dans la main d'œuvre commerciale commercial labour, ou dans la servitude domestique pour survivre.

Pour les femmes, la violence en temps de guerre entraîne un continuum de violence qu'elles connaissent également durant les périodes post conflits et en temps de paix. La compréhension des réalités de la violence sous l'angle genre et des connexions entre la violence domestique qui se produit dans les contextes non affectés par les conflits et la violence sexuelle en temps de guerre peut aider à révéler les divisions de forces selon les sexes qui jouent un rôle dans la perpétration de violence et la réponse à une telle violence.

Même si les femmes ne sont pas fondamentalement utilisatrices de fusils, leur victimisation est facilitée par ces armes. Il y a des armes de choix dans la violence domestique, dans la violence politique et dans la violence sexuelle. La question de masculinité entre aussi en jeu – les hommes et les jeunes sont souvent attirés par la possession d'armes à cause de la force que cela leur accorde. Les femmes, par exemple en Amérique Latine et en Jamaïque sont aussi attirées par les hommes qui

possèdent des fusils en croyant qu'elles sont protégées et sécurisées. Elles sont souvent contredites et deviennent victimes de la violence des partenaires intimes.

A cause de ceci, il est nécessaire d'intégrer les perspectives genre et la compréhension de la violence dans le travail de contrôle des armes dans les situations de conflit et de non conflit. Faire ainsi peut aider les programmes, les politiques et les projets abordent la violence armée et la prolifération d'armes portatives de façon inclusive.

La violence contre la femme est un problème mondial et une menace à la sécurité internationale qui pourrait atteindre des proportions catastrophiques quand elle est utilisée comme une arme stratégique de guerre dans la guerre en tant que moyen de terroriser, d'humilier et de casser les femmes et la société dans l'ensemble. Dans ce contexte les armes portatives agissent comme un multiplicateur de la violence qui impacte les femmes, aussi bien directement qu'indirectement. L'impact négatif des armes portatives et la violence associée sur les femmes sont la blessure et la violence qui va du traumatisme psychosocial, l'interruption d'accès aux services de santé la perte d'opportunités, la violence sexuelle, la blessure physique, les intimidations, les abus et la mort.

Les membres de SOAWR devraient se joindre à la campagne "Speak Out; Control Arms Now" (Parlez ouvertement; Contrôlez les armes maintenant); une campagne pour s'exprimer ouvertement contre la violence et promouvoir le Traité sur le Commerce des Armes qui prend en compte les besoins des femmes dans les pays en développement. Le point central de la campagne est la collecte de diverses voix qui soutiennent un Traité anti-balles sur le Commerce des Armes. En visitant le nouveau site Internet de la campagne (<http://speakout.controlarms.org>) vous pouvez non seulement donner votre voix de plusieurs façons créatives, mais aussi enregistrer des événements, former des groupes, et explorer et partager la soumission des autres.

5.4 LECONS APPRISES A PARTIR DE LA COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE DE L'UA

Irungu Houghton, OXFAM

En 2011 les organisations féminines spécifiquement ONU Femmes, OXFAM, FAS, COVAW, Urgent Action Fund-Afrique et Isis-WICCE ont travaillé ensemble pour trouver les voies et moyens de collaborer avec le Conseil de Paix et de Sécurité sur la VCF en Afrique.

La violence sexuelle est répandue et dévastatrice, les hommes sont devenus des armes tandis que les corps des femmes servent de champs de bataille. Au cours du lancement de l'auspicieuse Décennie de la Femme africaine (2010-2020) à Nairobi en Octobre 2010, ailleurs au Kivu, Congo, 250 femmes ont été violées. Il est alarmant que les normes et l'architecture de paix existe, pourtant cette infrastructure n'empêchent pas à beaucoup de femmes d'être violées massivement.

Pendant la séance ouverte du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de 2010, il a été permis aux acteurs non étatiques de faire une présentation où les entités onusiennes et FAS ont saisi l'opportunité pour traiter les questions de VCF. Le CPS a répondu en indiquant que les organisations féminines semblent parfois avoir une attitude 'plus sainte que vous' ou avaient tendance (lorsqu'on leur donne l'opportunité) à se concentrer sur les questions de VCF tout en ignorant les autres questions critiques tel que le trafic.



En mars 2011 au cours de la séance ouverte du CPS, il a été permis aux femmes rescapées de s'adresser à la séance avec un grand succès vu que le CPS a reconnu les voix uniques des rescapées. Les femmes rescapées ont fait les neuf recommandations suivantes:

1. Etre impliquées dans la conception et dans la mise en œuvre des programmes de recouvrement et de réhabilitation;
2. Fourniture de soins médicaux inclusifs, de services chirurgicaux d'urgence, et des agents médicaux formés;
3. Accroissement du budget de santé pour les complications et le traumatisme de la santé sexuelle et reproductive;
4. Personnel médical chargé des Opérations d'appui sensible aux sexospécificités;
5. Impliquer les femmes de la base dans l'UA et dans le Panel des Sages;
6. Promulguer une législation nationale qui reconnaît la violence sexuelle comme un crime contre l'humanité et mettre en œuvre les lois existantes pour mettre fin à l'impunité;
7. Conformément à l'UNSCR 1960, que l'UA examine et adopte la violence sexuelle comme un critère qui disqualifie un individu pour le leadership;
8. Que l'UA crée un fonds de recouvrement pour l'autonomisation économique et la reconstruction post-conflit;
9. Tenir une Session Ouverte annuelle dans les différentes régions de conflit, en commençant par le Darfur.

Les gens qui ont connu de telles injustices devraient être encouragés à s'adresser à de tels forums et à avoir des interactions avec eux afin d'avoir un impact et de forcer les décideurs à agir sur leurs questions.

Synthèse des débats en séance plénière

Violence contre la femme

Les autres facteurs sous-jacents tels que le chômage des jeunes, la crise financière, les questions de masculinité contribuaient aux incidences de VCF.

Malgré la ratification et l'appropriation des instruments nationaux et régionaux qui s'attaquent à la VCF, le vice continue de persister et de croître dans toutes les régions en Afrique. Les participants se sont accordés que pour réussir à résoudre la question de VCF, il était impératif de concevoir une stratégie nouvelle et efficace de traiter la question.

Les participants se sont convenus de s'impliquer dans la campagne "Parlez ouvertement; Contrôlez les Armes Maintenant" afin de parler publiquement contre la violence accompagnée de fusils et de promouvoir un Traité sur le Commerce des Armes.

6.0 UTILISATION DES OUTILS DE RÉSEAUTAGE SOCIAL DANS LE PLAIDOYER

Cette séance était engageante et interactive parce que les participants ont appris et discuté du réseautage social et la manière de l'utiliser pour faire le plaidoyer sur le Protocole..



Président: Yves Niyiragira, FAHAMU

Oratrice: Zawadi Nyon'go

Une courte présentation a été donnée sur les médias sociaux tandis que les participants ont fixé l'attention sur leur propre usage des médias sociaux en tant que membres de SOAWR et à leurs organisations individuelles.

Il existe de différentes formes de médias sociaux tels que YouTube, Facebook, Twitter, Google, groupes Yahoo, linkedin, mon espace, entre autres. Les statistiques montrent que 56% des utilisateurs de médias sociaux sont des femmes. La portée des médias sociaux est large et de grande taille (comme la plupart des gens ont accès à eux sur leurs téléphones mobiles) et ils sont disponibles en plusieurs langues. Les gens à travers le monde obtiennent leurs nouvelles à partir de Facebook et Twitter - il est donc impératif que les organisations de femmes exploitent cet outil afin de promouvoir leur travail.

Les médias sociaux peuvent être utilisés pour mener des campagnes. Un exemple a été donné sur la façon dont le mouvement des ouvriers du sexe en Afrique de l'Est a été catapulté de l'invisibilité à une sérieuse campagne à travers les médias sociaux. Cette stratégie médiatique a généré trop de publicité pour le mouvement et le résultat final a montré que les médias de masse se sont intéressés à la question et l'ont lancée à la télévision nationale. En raison de la campagne, il était facile de constater que les perceptions ont changé à cause de tout le partage de l'information via les médias sociaux.

Les médias sociaux sont rentables car ils sont en grande partie gratuits. Ils peuvent également être utilisés comme outils de référence. Il y a des exemples où certains contacts avec les médias sociaux ont été utilisés quand un certain document nécessitait de la traduction et cela a permis de faire traduire le document en plusieurs langues différentes, sans frais.

Il y a une nécessité d'avoir une stratégie organisationnelle des médias où l'outil est utilisé de manière plus efficiente, efficacement et fréquemment. Les médias sociaux ne doivent pas être utilisés à l'aveuglette. La planification de la stratégie des médias sociale est très importante parce que vous devez chercher à savoir qui est votre public cible (un besoin de procéder à une analyse sur qui fait le suivi de vos réseaux sociaux a été souligné), quels sont les risques et comment ils peuvent être atténués. Une organisation doit être sûre de la qualité et de la quantité de renseignements qui doivent être partagés car on peut courir le risque que ces informations soient utilisées négativement par l'opposition. Pendant que la stratégie de médias sociaux est créée, il importe de noter que les différents outils de médias peuvent être utilisés. A certains moments, il est plus pratique d'utiliser soit / ou les médias de masse, les SMS et les médias sociaux.

Le mouvement des femmes et la coalition SOAWR utilisaient au maximum des médias sociaux? La nécessité d'élaborer des stratégies médiatiques sociales de renforcement des relations qui aident ensuite à consolider le mouvement ou qui contribuent à faire avancer sa cause a été mis en évidence. Il est important de nouer des relations avec les gens qui ont du prestige et de nombreux adeptes dans les médias sociaux, car ils peuvent être utilisés pour faire avancer la cause en vue.

Résumé des discussions en plénière

Les problèmes de sécurité et de la vie privée

Les participants ont été invités à élaborer des stratégies et des plans médiatiques qui comprennent la meilleure façon de collaborer avec les médias sociaux et les médias de masse. Selon le problème considéré, le plan devrait préciser la qualité et la quantité de renseignements nécessaires à diffuser auprès du public.

La plupart des sites de médias sociaux ont des paramètres de confidentialité qui donnent à l'utilisateur la liberté de choisir ceux qui peuvent voir l'information présentée. Les utilisateurs devraient donc prendre le temps d'ajuster leurs paramètres de confidentialité.

Il existe des outils de sécurité pour Internet que les internautes peuvent utiliser afin de s'assurer qu'ils sont protégés. Il y a quelques outils de sécurité qui sont gratuits et d'autres qui peuvent nécessiter leur achat.

Ressources humaines et financières pour collaborer avec les médias sociaux

Certaines organisations peuvent ne pas avoir des ressources financières pour embaucher quelqu'un afin de surveiller les médias sociaux, mais puisqu'il est beaucoup important de collaborer avec les médias sociaux, les organisations devraient prendre la responsabilité collective, soit plusieurs personnes qui prennent la responsabilité.

Le contexte du pays

Certains pays ont des problèmes de censure tandis que d'autres ont des problèmes qui ne sont spécifiques qu'à eux. Dans de tels cas, la stratégie médiatique doit prendre en considération le contexte du pays et concevoir un plan qui serait plus efficace. Par exemple pour les pays qui ont des problèmes d'électricité, la stratégie médiatique devrait peut-être inclure plus de messageries téléphones (SMS) et moins de stratégies d'Internet.

7.0 STRATÉGIES COMMUNES ET LECONS TIREES



Dans cette séance, les participants ont été répartis en groupes et il leur a été demandé de tracer la liste des stratégies communes et des leçons apprises qui ont émergé à partir des différentes séances: la ratification du Protocole, la domestication du Protocole, de nouvelles circonscriptions et de nouvelles stratégies, et des outils de réseaux sociaux. En outre, les groupes ont été invités à faire trois recommandations pour «créer une force unie de la campagne de SOAWR»

Les résultats des groupes: les stratégies émergentes et les recommandations

DES STRATEGIES EN EMERGENCE

- 1) Saisir les opportunités et les moments de mobiliser le soutien tel que la caravane de la santé maternelle visant à influencer les Chefs d'Etat lors du sommet de l'UA à Kampala, en Ouganda;

- 2) Utiliser les possibilités clés telles que les élections en Ouganda afin de faire pression pour la ratification du Protocole ou à avancer toute autre campagne;
- 3) Profiter des lois en cours d'élaboration afin de domestiquer le Protocole comme la Loi sur les femmes en Gambie;
- 4) Utiliser un plaidoyer de tête-à-tête à différents niveaux c'est à dire à partir du niveau de l'UA au niveau national – de différentes catégories de personnes au niveau national, par exemple les leaders religieux et les chefs coutumiers;
- 5) Nouer des relations/créer des alliances stratégiques avec des personnes clés telles que la vice-présidente de la République en Gambie, la Présidente Johnson Sirleaf au Libéria afin d'aider à pousser le programme de l'avant;
- 6) Le fait de «nommer et faire honte" des Etats membres comme une stratégie visant à accélérer le processus de ratification continue d'être une approche efficace;
- 7) Les États membres doivent partager des informations sur les bonnes pratiques relatives à la signature, la ratification et la domestication des traités;
- 8) Utiliser le Protocole pour les différentes procédures de recours judiciaires comme dans l'exemple de la Zambie où le protocole a été cité dans une affaire de VBG;
- 9) Les gouvernements devraient utiliser l'approche multisectorielle en assumant un rôle de leadership sur la mise en œuvre du Protocole;
- 10) La voix des bénéficiaires du Protocole, c.-à-d. des femmes dans leurs diversités, doit être entendue au cours des campagnes et des actions de plaidoyer comme dans l'exemple de la voix des femmes victimes au Conseil de paix et de sécurité;
- 11) La «ratification sale» vaut mieux que la non ratification;
- 12) Capitaliser sur le processus de l'UA relatif à la ratification des traités car ils sont déjà en train de travailler avec les gouvernements;
- 13) Profiter des médias sociaux car ils ont une large portée et sont en grande partie gratuits.

RECOMMANDATIONS POUR CREER UNE FORCE UNIE POUR LA CAMPAGNE DE SOAWR

- 1) Renforcer et utiliser les médias sociaux pour rehausser le profil de SOAWR et les questions relatives aux droits des femmes;
- 2) Renforcer le partage d'expérience entre les membres de SOAWR;
- 3) Relier le Protocole de l'UA avec des instruments sous-régionaux, régionaux et internationaux;
- 4) Des comités nationaux de suivi sur la ratification, la domestication et la mise en œuvre devraient

comprendre des représentants du gouvernement, par exemple le ministère de la justice, des affaires intérieures, etc.;

- 5) SOAWR a besoin de documenter les expériences et de générer les publications d'apprentissage;
- 6) Élaborer des stratégies collectives afin de collaborer avec les dirigeants religieux et traditionnels;
- 7) SOAWR devrait s'efforcer d'améliorer la visibilité au niveau des espaces régionaux et internationaux relatifs aux droits humains telles que la Commission des Nations Unies sur le Statut de la Femme, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et d'autres organismes sous-régionaux;
- 8) Les membres de SOAWR devraient essayer d'obtenir le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine et l'ECOSOC pour une meilleure visibilité;
- 9) SOAWR devrait élaborer sa propre stratégie de médias sociaux par laquelle tous les membres peuvent exercer leur engagement;
- 10) Former la société civile et les juristes sur le guide du Protocole rédigé par Equality Now;
- 11) Refaire des stratégies et devenir des moteurs et non seulement des secoueurs.

8.0 PREPARATION DU TERRAIN POUR UN PLAN D'ACTION

Dans cette séance, les priorités de SOAWR pour 2012 selon le plan stratégique 2010-2013 ont été présentées

Adama Cooper Jah, ACDHRS

Dans la période de 2010-2011, quatre (4) pays ont ratifié le Protocole, y compris la Guinée Equatoriale, le Gabon, le Kenya et l'Ouganda. Lorsque le Plan Stratégique a été formulé, il visait huit pays qui n'avaient pas encore ratifié le Protocole, à savoir le Burundi, le Cameroun, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, le Soudan, la Sierra Leone et l'Ouganda. Par la suite le Kenya, l'Ouganda, la Guinée Equatoriale et le Gabon (les deux derniers n'étant pas sur la liste) ont ratifié l'instrument. La mise au point de SOAWR se tourne maintenant vers les six pays restants.

SOAWR devrait capitaliser sur les opportunités qui aideront à faire progresser la ratification, la domestication et la mise en œuvre du Protocole. Ces occasions comprennent:

- La Décennie de la Femme Africaine, 2010-2020 - le thème de cette année est ainsi libellé : *Les femmes et l'agriculture et la sécurité alimentaire*. Les membres de SOAWR devraient collaborer avec les femmes rurales. L'examen de la Décennie est en 2015 et SOAWR devrait pousser les pays qui n'ont pas ratifié le Protocole à le faire avant cette date;
- L'Éthiopie est l'hôte de l'UA: il faut faire le suivi pour pousser ce pays à ratifier le Protocole;
- Les pays qui ont ratifié et domestiqué le Protocole devraient être encouragés à utiliser le manuel légale élaboré par Equality Now;
- L'approche multisectorielle doit être utilisée par des pays qui ont ratifié le Protocole;

- La campagne «Africa Unite» sur la violence contre les femmes et les filles sera relancée en mars 2012 ; la coalition SOAWR devrait saisir cette occasion pour s'engager fermement dans la campagne;
- Le thème de la CSF de cette année est «*L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'éradication de la pauvreté et de la faim, dans le développement et les défis actuels*» - SOAWR devrait capitaliser sur cet événement;
- Si il y a des pays qui font des rapports sur le Protocole, les membres de la coalition SOAWR dans cet pays devraient être encouragés à produire un rapport alternatif;
- Les membres de SOAWR devraient capitaliser sur la semaine du traité de l'UA pour faire avancer la ratification;
- Examiner l'efficacité de la coalition dans sa collaboration avec les jeunes;
- Examiner la stratégie de communication de SOAWR pour y inclure l'utilisation des médias sociaux;
- Faire le suivi avec les femmes victimes qui se sont présentées à la CFP;
- Les membres de SOAWR devraient capitaliser sur les élections afin de faire progresser sa campagne sur les droits des femmes, par exemple les élections parlementaires au Ghana cette année.

9.0 PLANIFICATION DES ACTIVITÉS DE SOAWR POUR 2012

Dans cette séance, les participants ont prévu de différentes activités pour des organisations individuelles et pour la coalition commune, orientées à la ratification, la mise en œuvre et la domestication du Protocole de Maputo.

Présidente: Nonhlanhla Sibanda, POWA



AFRIQUE DE L'EST					
Domaine prioritaire	Résultats	Stratégies	Responsable	Stratégie régionale	Responsable
Ratification du Protocole	Ratification du Protocole par le Soudan	<ul style="list-style-type: none"> - Vulgarisation au niveau local - Plaidoyer auprès des écoles et des Ministères de la Justice, du Genre et des Affaires Etrangères - Demander de la rétroaction ou des commentaires à partir des contacts clés dans le Ministère du Genre sur le processus de ratification - Faire le suivi afin de veiller à ce que la ratification soit une priorité du Gouvernement Soudanais - Médias publics 	SIHA	<ul style="list-style-type: none"> - Plaidoyer pour la ratification globale pendant la Décennie de la Femme Africaine - S'appuyer sur la base substantielle qui a déjà été posée 	SIHA Egalité Maintenant
	Ratification du Protocole par le Burundi	<ul style="list-style-type: none"> -Vulgarisation du protocole à travers la sensibilisation du public et des matériaux produites dans les langues locales - Plaidoyer auprès des Ministères de la Justice et des Affaires Etrangères - Publicité médiatique - Dialogue avec la Première Dame du Burundi 	CAFOB	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue politique avec le gouvernement du Burundi et soutenu par les membres SOAWR 	CAFOB Egalité Maintenant
Domestication et la mise en œuvre du Protocole	Application des lois du Kenya conformément au Protocole	<ul style="list-style-type: none"> - Affaire du contentieux d'intérêt publique pour défendre l'application des lois du Kenya conformément au protocole -Travailler avec des artistes locaux afin de poursuivre les travaux de vulgarisation du protocole et de la Décennie de la Femme Africaine 	COVAW FIDA-Kenya	<ul style="list-style-type: none"> - Appui technique sur la formation et l'application du Manuel au sujet de la façon d'utilisation du protocole pour les droits juridiques - Dialoguer avec le forum des Premières Dames afin de plaider pour le retrait des réserves sur 	EASSI

		<p>-Surveiller la mise en œuvre de la nouvelle constitution du Kenya</p> <p>-Faire pression en faveur de l'adoption des projets de loi en instance au Parlement (Le Kenya a déjà adopté la Loi portant sur la mutilation/coupe génitale féminine)</p> <p>-Organiser un forum national des organisations de femmes au Kenya</p>		<p>l'article 14.</p> <p>- Joindre la campagne sur le contrôle des armes légères</p>	
	<p>La Tanzanie met en œuvre une réforme législative abolissant des lois qui ne sont pas conformes au Protocole</p>	<p>- Dialogue avec les décideurs politiques en vue d'adopter une loi contre la violence fondée sur le sexe</p> <p>-Campagne de faire valoir les droits des femmes dans la nouvelle constitution</p> <p>-Surveiller la mise en œuvre des recommandations de l'UPR sur les droits des femmes</p> <p>-Suivi de la mise en œuvre du plan d'action pour le plaidoyer sur le changement des lois qui portent atteinte aux droits des femmes (Loi sur le mariage, le droit coutumier)</p>	<p>LHRC (Centre des Droits Légaux et Humains)</p>	<p>- Appui technique sur la formation et l'application du Manuel au sujet de la façon d'utilisation du protocole pour les droits juridiques</p>	<p>Egalité Maintenant</p>
<p>Réseautage Social</p>	<p>Utilisation des médias sociaux au niveau national</p>	<p>- Utilisation du blogging comme un outil de vulgarisation de la Décennie de la Femme Africaine et du Protocole</p> <p>-Suivi et mises à jour régulières ou partage de l'information en utilisant</p>	<p>LHRC, COVAW, FIDA, CAFOB, SIHA</p>	<p>- Utilisation des medias sociaux pour partager de l'information</p> <p>Produire une chanson sur la Décennie de la Femme Africaine</p> <p>- chanson panafricaine et vidéo sur la décennie des femmes et le</p>	<p>FEMNET, Egalité Maintenant (COVAW contribuera)</p>

		Twitter, Facebook et les sites Web individuels		protocole en faisant participer des femmes africaines musiciennes de différentes régions comme Sara Mitaru (Kenya), Asa, Nneka, (Nigeria), Thandiswa (Afrique du Sud) et les francophones.	
AFRIQUE AUSTRALE					
Domaine prioritaire	Résultats	Stratégies	Responsable	Stratégies régionales	Responsable
Ratification du Protocole	- La ratification du Protocole par le Swaziland - La hiérarchisation des droits des femmes			Le travail par l'entremise des groupements sous-régionaux – Alliance du Protocole de Genre de la SADC & le Réseau des Droits Humains de l'Afrique Australe contribue et influence par le biais des sommets et réunions des Chefs d'Etats de la SADC, etc.	WILSA, POWA, NGOGCN
Domestication et mise en œuvre	L'accélération de la domestication et la mise en œuvre du Protocole Le protocole reste l'ordre du jour prioritaire La visibilité soutenue et la vulgarisation	Surveiller l'évolution des rapports sur la mise en œuvre grâce à la rédaction des rapports alternatifs sur le protocole en Afrique du Sud, en Zambie, au Mozambique, au Malawi Le lobbying et les consultations avec les ministères concernés sur l'approche multisectorielle	WLSA, POWA, NGOGCN		

	du Protocole				
Emancipation du leadership des femmes dans la gouvernance, la participation politique et la prise de décision	Améliorer la participation des femmes dans la prise de décision, la gouvernance, la participation politique Intensifier le dialogue et la collaboration avec les OSC et les femmes dans la prise de décision au Parlement et au niveau local.	-Cartographie de la participation des femmes au niveau local dans les pays où cela n'est pas encore fait -Plaidoyer pour une participation accrue des femmes dans les processus électoraux en Zambie, au Zimbabwe, en Afrique du Sud, l'Angola, au Malawi -Former et guider les femmes dans le leadership politique	WLSA, NGOGCN		
AFRIQUE DE L'OUEST					
Domaine prioritaire	Résultats	Stratégies	Responsable	Stratégies régionales	Responsable
Ratification du Protocole	Achèvement du processus de ratification au niveau national	-Les membres de SOAWR devraient mobiliser d'autres organisations de défense des droits des femmes; -Effectuer une recherche dans les ministères ou organismes compétents afin de vérifier l'état de protocole d'accord signé ou adopté -Faciliter et initier le processus de	Les membres de SOAWR dans les pays respectifs: Guinée, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sierra Leone,	-Initier des consultations avec les autorités nationales	ACDHR Egalité Maintenant Membres de SOAWR dans la région

		ratification -Créer la sensibilisation et faire la vulgarisation du protocole existant	Niger		
Domestication et mise en œuvre du Protocole	La domestication réelle du Protocole au Mali, au Libéria, en Gambie, au Sénégal, au Burkina Faso, au Nigeria et au Bénin	-Lobbying pour une approche multisectorielle afin de rendre le protocole compréhensible par toute la société -Vulgarisation du protocole dans chaque pays -Formation pour l'approche multisectorielle et le manuel sur l'utilisation du Protocole	Des membres de SOAWR	Partage d'expériences entre les membres de SOAWR dans différents pays lors des réunions sous-régionales	Egalité Maintenant
Réseautage Social	Plaidoyer et lobbying par des réseaux sociaux	Formation et ressources des membres de SOAWR sur l'utilisation du réseautage social	Egalité Maintenant Fahamu	Etablir un réseau social sous-régional de SOAWR	WOLPNET

ECHELLE REGIONALE

Domaine prioritaire	Résultats	Stratégies	Responsables
Ratification du Protocole	Concentration sur les pays qui n'ont pas encore ratifié, à savoir: <ul style="list-style-type: none"> - Cameroun - Niger - Tunisie - République du Congo - Soudan - Sud-Soudan - Ethiopie - Burundi - Egypte - Côte d'Ivoire 		AMwA, FEMNET Egalité Maintenant SIHA FAMDEV EASSI ACHHRS Oxfam
Ratification et mise en œuvre du Protocole	La ratification et la mise en œuvre du Protocole Domestication et mise en œuvre du Protocole dans les pays suivants: <ul style="list-style-type: none"> - Kenya - Ouganda - Rwanda - Afrique du Sud - Bénin - Togo 	Mise en œuvre à travers l'utilisation de l'approche multisectorielle	AUC, FEMNET, Egalité Maintenant Oxfam, EASSI, AMwA Autres partenaires: NEPAD, PAP, Caucus des Femmes Parlementaires, ECOWAS
Exhorter l'action de l'Etat visant à promouvoir l'intégrité physique et la dignité de la femme (protection contre la violence faite aux femmes) et le soutien des droits sexuels et reproductifs			FEMNET Egalité Maintenant, FAMDEV, SIHA, EASSI, AMwA,

La participation des femmes aux processus politiques		Collaborer avec CPS	Oxfam et Fahamu (avec Trust Africa)
Réseautage par médias sociaux	Utiliser les médias sociaux en particulier Twitter, FB, YouTube, Skype	Développer une stratégie de médias sociaux (tous les membres de SOAWR afin de créer des comptes Tweeter et des comptes FB)	FAHAMU FEMNET
D'autres engagements de SOAWR		<p>Rapport de la situation: Les armes légères en Afrique et le lien avec la violence contre les femmes (à l'aide d'armes légères)</p> <p>La participation des jeunes dans les activités de SOAWR: par concours de dissertation, en particulier en proposant des solutions aux problèmes de leurs communautés: la violence contre les femmes, le viol, - en utilisant les médias sociaux: FB, Tweeter, en liaison avec les jeunes dans différents pays: le Cameroun et le Nigeria – La jeunesse peut nous dire les stratégies qu'ils utilisent dans les écoles qu'ils ont visitées.</p> <p>Le transfert des connaissances et des compétences d'une la région à une autre: programmes d'échanges, des visites d'échange, etc.</p> <p>Aider les femmes centrafricaines à être visibles et à établir des liens avec les autres femmes de SOAWR, en particulier celles actives telles que celles en Afrique de l'Est, Afrique Australe et l'Afrique de l'Ouest</p> <p>Approcher les membres de SOAWR afin de travailler aux côtés de la Coalition de l'Etat d'Union</p>	Akina Mama Wa Africa EASSI FAHAMU

10.0 LOBBYING AUPRES DES AMBASSADEURS SUR LA RATIFICATION DU PROTOCOLE

Résumé des visites de lobbying

Avant les visites de lobbying, les participants ont reçu des conseils de Yemisrach Kebede, Oxfam, sur la façon de préparer et de mener des visites de lobbying. Les participants ont été invités à être clairs et concis et à donner des informations pertinentes de manière à mettre la personne en prise avec suffisamment d'informations sur le Protocole et comprendre pourquoi il est nécessaire pour leur pays de le ratifier. Les participants ont été encouragés à créer un environnement propice au dialogue sur les questions d'actualité. En outre, ils ont été persuadés de nouer des relations de manière à le rendre plus facile dans le cadre des visites de suivi et de leur permettre de faire avancer leur cause dans l'avenir. Les ambassades visitées étaient celles de l'Égypte, de l'Île Maurice, de la Sierra Leone et de la Tunisie.

Sierra Leone

La visite à l'ambassade de la Sierra Leone a été productive. Ils ont été accueillis par la première secrétaire, une dame, et l'ambassadeur adjoint. Ils étaient tous deux curieux d'entendre parler du Protocole et ont été surpris de voir que leur pays ne l'avait pas ratifié. L'ambassadeur adjoint a promis qu'il enverrait la lettre sur le Protocole au Ministère des Affaires Étrangères. Il allait avoir une réunion avec le Ministre de la Justice, qui est également procureur général de leur pays et le persuader de convaincre la Sierra Leone à ratifier le Protocole. La première secrétaire a également dit qu'elle pourrait exercer son influence dans la ratification du Protocole. L'ambassadeur adjoint, qui était autrefois un militant des droits humains, semblait désireux de voir le Protocole ratifié. Il a dit qu'il ne manquera pas de communiquer le résultat de leur rencontre à l'ambassadeur.

Île Maurice



La délégation des participants qui se sont rendus à l'Ambassade de l'Île Maurice a rencontré le secrétaire d'ambassade. La délégation lui a expliqué le contenu de la lettre et la nécessité pour son pays de ratifier le Protocole. Il leur a expliqué que la ratification était un long processus dans son pays où il faudrait d'abord que les technocrates examinent le protocole et voient dans quelle mesure il se rapporte à leurs lois. Il a déclaré que son pays dispose de nombreux instruments qui ont besoin d'être ratifiés et il était sûr que le Protocole était l'un d'eux. Une des conditions pour toute ratification dans leur pays, c'est qu'ils doivent d'abord s'assurer qu'ils disposent de ressources suffisantes pour mettre en œuvre l'instrument une fois qu'il aura été ratifié. Il a dit qu'il tacherait de connaître l'état du Protocole et leur donner du feedback. Il leur a dit qu'il donnerait le compte rendu de la réunion à l'ambassadeur et qu'il relayera également l'information à la délégation de l'île Maurice qui allait venir au sommet.

Tunisie

L'Ambassadeur a annulé le rendez-vous à la dernière minute quand l'équipe était déjà partie pour la mission. Un diplomate tunisien de l'ambassade a plus tard trouvé l'équipe à l'hôtel et a conseillé la délégation d'écrire une lettre à l'Ambassadeur en précisant leurs préoccupations au sujet de l'état de ratification du Protocole en Tunisie. Le représentant de l'ambassade était très instructif et leur a donné son adresse. La délégation a demandé à l'équipe de SOAWR qui restera lors du Sommet de faire un suivi auprès de l'ambassade et son représentant comme il semblait être une ressource vitale.



Egypte

Une délégation de quatre membres s'est entretenue avec S.E l'Ambassadeur Mohamed Fathi Eddress et son troisième Secrétaire Mr Sherief Sharly jeudi le 20 janvier 2012. L'Ambassadeur a hautement apprécié l'opportunité de discuter l'état de ratification du Protocole et d'être informé sur le travail de SOAWR. Il s'est aussi intéressé à savoir quelles organisations de l'Egypte ont travaillé avec SOAWR et recommandé que la Coalition contacte aussi le gouvernement pour le partenariat/la collaboration. L'Ambassadeur a également pris le temps d'expliquer au groupe la situation politique en Egypte et indiqué en outre que malgré les circonstances ci-dessus, il a le programme et est engagé à faire le suivi de la ratification du Protocole après les prochaines élections générales en juin 2012.

Résumé du débat en plénière

Il a été noté qu'il était extrêmement important de faire les suivis auprès des différentes ambassades afin de ne pas perdre l'élan acquis au cours des visites aux ambassades en Ethiopie.

11.0 REUNION DES MEMBRES DE SOAWR

Dans cette séance, les nouveaux membres du comité de pilotage ont été élus et une discussion a eu lieu sur la façon dont les membres de SOAWR peuvent atteindre l'Afrique du Nord, de nouveaux partenaires et de nouvelles alliances.

Présidente: Faiza Mohamed, Equality Now

Le processus de sélection a été dirigé par le secrétariat de SOAWR, Equality Now. Tous les membres de SOAWR présents à la réunion ont été invités à choisir les nouveaux membres du comité de pilotage en fonction des critères de choix ci-dessous:

1. Trois membres actifs du comité actuel.
2. Trois membres travaillant au niveau national.
3. Les membres nationaux serviront pour un période d'un an par système de rotation afin d'assurer une représentation régionale, tandis que les membres régionaux serviront pour une période de trois ans afin d'assurer un bon accord de subvention.
4. Pas plus de deux membres nationaux proviendront d'une même région.
5. Les membres nationaux seront les représentants légitimes de SOAWR au niveau de leurs pays et doivent être approuvés par une coalition nationale de SOAWR, où elle se trouve, comme étant le point focal.

Le nouveau comité de pilotage a été élu par les membres de SOAWR. Chaque organisation présente (à l'exception du Secrétariat qui gérait le processus électoral et voulait donc rester neutre) a eu droit à un vote. L'élection a été transparente et les membres suivants ont été élus comme nouveau comité de pilotage.

NATIONAL: COVAW (Coalition contre la violence faite aux femmes), AFA (Alliance pour l'Afrique) et POWA (Personnes s'opposant contre l'abus des femmes)

REGIONAL: FEMNET, FAMDEV ET FAHAMU pour la justice sociale

Mme Faiza Mohamed a posé la question suivante aux participants, après quoi la discussion a eu lieu: Comment devenons-nous une coalition plus cohésive et comment pouvons-nous atteindre l'Afrique du Nord?

Discussions

Résumé des débats

Afrique du Nord

Il a été suggéré qu'il existe différentes stratégies qui pourraient être utilisées afin d'atteindre l'Afrique du Nord, y compris l'utilisation des médias sociaux tels que Twitter et Facebook. Les organisations qui ont des contacts en Afrique du Nord pourraient également tirer parti de ces relations pour ainsi atteindre à cette zone.

La communication interne

Les membres de SOAWR participent dans de nombreuses activités différentes qui font avancer des travaux sur le protocole ; mais ces activités ne sont pas suffisamment documentées. Il est donc impératif que les organisations documentent et envoient leurs contes de réussite au Secrétariat qui, à son tour, mettra les histoires de réussite écrites dans le bulletin de SOAWR et sur le site également.

Il a été convenu que le site devrait être mis à jour régulièrement afin que quiconque visite le site puisse voir les progrès réalisés. Les mises à jour régulières encourageront également les membres à soumettre les rapports de leurs réussites.

Si les décisions sont prises par le Comité de pilotage alors les membres devraient recevoir immédiatement des mises à jour.

Participation des membres

Les membres ont été encouragés à assister aux réunions et à communiquer régulièrement et efficacement avec leurs points focaux nationaux et le Secrétariat en général. Le succès d'une coalition est entièrement tributaire de la participation des membres et de la communication. On a rappelé aux membres que la participation à des réunions est essentielle, mais la pleine participation à la réunion est également nécessaire pour que la coalition connaisse du succès. Répondre aux e-mails est une autre méthode de communication efficace, surtout si des décisions doivent être prises immédiatement. Les membres ont été priés de rester fidèles à la Coalition et de tenir toujours compte des contributions qu'elles peuvent apporter à la coalition.

Les membres ne doivent pas concurrencer mais se complètent mutuellement. Si un membre spécifique possède une expertise dans un certain domaine, ce membre devrait être encouragé à l'utiliser afin de répondre aux objectifs de la coalition.

Ressources

Il a été convenu qu'il devrait y avoir un cadre d'allocation des ressources afin de s'assurer que toutes les possibilités de financement sont documentées. Les membres qui ne font pas de bons rapports de déclaration ne devraient pas bénéficier d'une subvention du fonds commun de financement géré par la coalition.

Capacité

Il doit y avoir une évaluation des capacités des membres afin de connaître les forces des uns des autres et comment elles peuvent être utilisées au profit de la coalition. Par exemple, si la coalition veut explorer l'utilisation des médias sociaux pour faire le plaidoyer, il doit y avoir une évaluation de la capacité des organisations sur les médias sociaux. Une évaluation pourrait également aider à déterminer les questions auxquelles sont confrontées les organisations. Les membres ont été encouragés à consulter la liste détaillant les mandats et le travail des différents membres de SOAWR.

Visibilité

Il a été suggéré que les organisations membres devraient afficher des matériaux de SOAWR dans leurs bureaux pour que SOAWR ait une visibilité.

Les Points focaux

Une clarification a été faite en indiquant qu'il avait été convenu qu'il y aurait des points focaux de SOAWR au niveau des pays, en particulier dans les pays qui avaient beaucoup de membres de SOAWR. Les points focaux possèdent le leadership au niveau des pays et sont responsables de la communication avec le Comité de pilotage et les réseaux régionaux. L'Ouganda et le Nigeria ont des points focaux au niveau des pays et d'autres membres doivent imiter leur exemple.

Etat de la Campagne de l'Union (SOTU)

Il s'agit d'une campagne qui vise à pousser les Etats qui n'ont pas ratifié les traités de l'UA à le faire. L'État de la campagne de l'Union a recensé 14 instruments, y compris le Protocole que les pays doivent ratifier. La campagne s'est engagée à collaborer avec les organisations de femmes en mettant en place les plates-formes nationales qui s'engageront à traiter avec les Ministères de Genre. La campagne dispose déjà de coordinateurs nationaux dans les pays suivants: Cameroun, Egypte, Ghana, Kenya, Mozambique, Nigeria, Sénégal, Afrique du Sud, et le Rwanda. SOTU est en train de chercher des partenaires pour le Burkina Faso, la République Démocratique du Congo, le Malawi, le Mali, l'Ouganda et la Zambie. Les membres de SOAWR ont été encouragés à collaborer avec les coordonnateurs nationaux dans leurs pays respectifs puisqu'à la fois la Coalition et la Campagne pourraient travailler ensemble afin que le Protocole soit ratifié dans les pays qui ne l'ont pas encore fait.

CSF

POWA organisera un événement parallèle à la CSF à New York autour du Protocole et la CEDAW. Les membres de SOAWR qui participeront à la CSF sont invités à entrer en partenariat avec le POWA pour cet événement.

12.0 CLOTURE OFFICIELLE

La réunion a été officiellement clôturée par la Présidente de FEMNET, Mme Jacqueline Sylvie Ndongmo, qui a adressé une motion de remerciement à tous ceux qui avaient contribué à la réussite de l'atelier grâce à leur participation, leur financement et leur animation.



ANNEXES

Annexe A: Programme de la réunion de SOAWR



REUNION ANNUELLE DE REVUE ET DE FIXATION DES PROGRAMMES DE LA COALITION SOAWR

Du 18 au 20 janvier 2012
Hôtel Desalegn
Addis-Abeba, Ethiopie

Optimiser les potentialités du Protocole de l'UA sur les droits de la Femme

PROGRAMME

Mardi, le 17 janvier	Arrivée des participants
PREMIER JOUR	
Mercredi, le 18 janvier 2012	
8:30AM - 9:00AM	Inscription
9:00AM – 10:00AM	Séance 1 – Ouverture officielle Présidente: Dinah Musindarwezo, FEMNET Allocution de bienvenue <i>- Faiza Mohamed, Equality Now, Secrétariat de la SOAWR</i> Discours de circonstance <i>- Litha Musyimi Ogana, Union Africaine, Direction de Femmes, Genre et Développement</i> «Pourquoi le Protocole sur les droits des femmes est important pour moi» <i>- Jerry Laurence Lemogo, Cameroun (jeune participante)</i> <u>Discours d'ouverture</u> <i>Ambassadrice Monica Juma, Représentante de la République du Kenya auprès de l'Union Africaine</i>
10:00AM-10:15AM	Pause café / thé

	Photo de groupe
10:15AM – 11:15AM	<p>Séance 2 – Situation de la ratification du Protocole: défis, leçons apprises et perspectives Présidente: Emma Kaliya, NGOGCN</p> <p>Résumé de l'atelier régional de l'Union Africaine sur la ratification et la domestication des Traités de l'OUA/UA <i>- Bureau juridique de l'UA</i></p> <p>Retrait des réserves de l'Ouganda sur le protocole <i>- Leah Chatta Chipepa, Akina Mama wa Afrika</i></p> <p>Le défi des droits fonciers et l'héritage des femmes au Burundi <i>- Anatolie Ndayishimiye, CAFOB</i></p> <p>Plénière</p>
11:15AM – 12:30PM	<p>Séance 3 – La domestication du Protocole: les efforts régionaux et les expériences des pays Présidente: Saida Ali, COVAW-Kenya</p> <p>Résumé de la deuxième réunion des parties prenantes sur la domestication et l'application du Protocole <i>- Sixolile Ngcobo, Oxfam</i></p> <p>Un guide sur l'utilisation du protocole pour une action en justice <i>- Alexandriah Muhanji, Equality Now</i></p> <p>Lutte contre la mutilation génitale féminine au Libéria: le cas de Ruth Berry Peal <i>- Una Thompson, WOLPNET</i></p> <p>La domestication du Protocole en Gambie - La loi portant sur les femmes <i>- Adama Cooper Jah, ACDHRS</i></p> <p>Plénière</p>
12:30PM – 1:30PM	Déjeuner
1:30PM – 2:00PM	<p>Séance 4: Faits saillants des activités des membres de la Coalition SOAWR en 2011 Visite/tour de la Galerie</p>
2:00PM – 3:00PM	<p>Séance 5 – De nouvelles circonscriptions, de nouvelles stratégies Présidente: Amie Joof Cole, FAMEDEV</p> <p>Engager des processus électoraux et les parlementaires sur la santé maternelle <i>- Naisola Likimani, FEMNET</i></p> <p>Travailler avec les femmes rurales par le biais de la campagne «Nous sommes la solution»</p>

	<p>- <i>Yves Niyiragira, Fahamu</i></p> <p>Aborder l'intersection entre les armes légères et la VCF - <i>Marren Akatsa Bukachi, EASSI</i></p> <p>Leçons de l'engagement pour la paix de l'UA et le Conseil de sécurité - <i>Florence Butegwa, ONU Femmes</i></p> <p>Plénière</p>
3:00PM – 3:30PM	<p>Séance 6: Plénière</p> <p>Modératrice: Animatrice</p> <p>Stratégies et leçons communes tirées des séances 2, 3, 4 et 5</p>
3:30PM – 3:45PM	Pause café / thé
3:45PM – 4:45PM	<p>Utilisation des outils de réseautage social en matière de plaidoyer</p> <p>Présidente: Animatrice</p> <p>Présentation par Yves Niyiragira, Fahamu</p> <p>Plénière</p>
4:45PM – 5:30PM	<p>Séance 8: Travail de groupe</p> <p>Remue-méninges sur "La création d'une voix commune pour la campagne de SOAWR"</p> <p>Modératrice: Animatrice</p>
5:30PM – 6:00PM	Séance 8 (suite) Commentaires des groupes
6:00PM	AJOURNEMENT

DEUXIEME JOUR	
Jeudi, le 19 janvier 2012	
8:30AM – 9:00AM	Inscription
9:00AM – 9:15AM	<p>Rappel: Stratégies émergentes de la première journée</p> <p>- <i>Joyce Ngumba, Rapporteuse</i></p>
9:15AM – 9:30AM	<p>Séance 9: Préparation du terrain pour la planification des actions</p> <p>Priorités de SOAWR pour 2012 selon le plan stratégique de 2010-2013 - <i>Adama Cooper Jah, ACDHRS</i></p>
9:30AM – 11:00AM	<p>Séance 10: - Travail de groupe</p> <p>Planification des activités de SOAWR pour 2012</p>
11:00AM – 11:15AM	Pause café / thé
11:15AM – 12:15PM	<p>Séance 10: (suite) - Commentaires des groupes</p> <p>Présidente: Nonhlanhla Sibanda, POWA</p>
12:15PM – 12:45PM	<p>Séance 11: Préparation pour le lobbying des Ambassades d'Addis</p> <p><i>Irungu Houghton, Oxfam</i></p>
12:45PM – 1:45PM	Déjeuner
1:45PM – 5:00PM	<p>Lobbying des ambassadeurs sur la ratification du Protocole</p> <p>Débriefing des visites de lobbying</p>

7:00PM	Lancement de la recherche multi-pays et du documentaire de FEMNET sur <i>la promotion de l'autonomisation économique des femmes par le biais d'accords commerciaux favorables au genre</i> AJOURNEMENT
TROISIEME JOUR	
Vendredi, le 20 janvier 2012	
9:00AM – 9:30AM	Inscription
9:30AM – 11:30AM	Séance 12: REUNION DES MEMBRES DE LA SOAWR Présidente: Faiza Mohamed, Egalité Maintenant 1. Consolidation de l'adhésion nationale : chances et défis. 2. Sensibilisation de l'Afrique du Nord 3. Sensibilisation des nouveaux partenaires et nouvelles alliances 4. Election du Comité de pilotage pour 2012/2015 5. Divers
11:30AM – 12:00PM	Séance 13: Clôture officielle Evaluation, synthèse et motion de remerciement - <i>Jacqueline Sylvie Ndongmo, FEMNET</i>
12:00PM	DEJEUNER AJOURNEMENT
3:00PM – 4:00PM	Réunion du Comité de pilotage de SOAWR Organisateur: Equality Now

Annexe B: Liste des participants à la réunion de SOAWR

<p align="center">Liste des participants – Réunion annuelle de SOAWR Du 18-20 janvier 2012 Addis-Abeba, Ethiopie</p>					
	Pays	Organisation	Nom	Email	Numéro de Téléphone
1	Burkina Faso	Voix de Femmes	Zombré L. W. Pascal	rakimsy@yahoo.fr vofemme@yahoo.fr	01 30 31 55 74
2	Burundi	CAFOB	NDAYISHIMIYE Anatolie	cafob.cafob@yahoo.fr nivyline@yahoo.fr; ndayanatolie@yahoo.fr	257-21-77-58
3	Gambie / Régional	ACDHRS (Centre Africain pour la Démocratie et les Droits Humains)	Adama Cooper Jah	edir@acdhrs.org	00-220-4462341/2
4	Kenya	COVAW (Coalition contre la Violence faite aux Femmes)	Saida Ali	saida.ali@covaw.or.ke	254-20-3874357/8
5	Liberia	WOLPNET (Réseau de Paix des Femmes du Liberia)	Una Thompson	unatunky@yahoo.com ; uthompson@wolpnet.org	231-6538933
6	Malawi	NGOGCN (ONG-Réseau de Coordination de Genre)	Emma Kaliya	emmakaliya@yahoo.co.uk ; ekaliya@humanrights.mw	
7	Mali	AJM (Association des Juristes Maliennes)	Saran Keita	masarankd@yahoo.fr	22366744387
8	Régional	FEMNET (Réseau de Développement et de Communication des Femmes Africaines)	Dinah Musindarwezo	director@femnet.or.ke	254 20 2712971

9	Régional	Fahamu	Yves Niyiragira	yves@fahamu.org	254735676662
10	Régional	FAMEDEV	Amie Joof-Cole	joofamie@yahoo.com	221338675598
11	Régional	Oxfam GB	Irungu Houghton	irunguh@oxfam.org.uk	254733635354
12	Régional / Secrétariat	Equality Now	Alexandria Muhanji	amuhanji@equalitynow.org	254 – 20 – 2719832
13	Afrique du Sud	POWA – Afrique du Sud	Nonhlanhla Sibanda	nonhlanhla@powa.co.za	(011) 642-4345/6
14	Sous-régional	EASSI (Initiative sous-régionale de l'Afrique Orientale)	Marren Akatsa-Bukachi	marren.akatsa@eassi.org	256782425529
15	Sous-régional	SIHA (Initiative Stratégique pour la Corne de l'Afrique)	Lemia Al Gayle	liemia@sihanet.org ; lemiaabu@gmail.com	256781346033
16	Tanzanie	Centre Juridique et de Droits Humains –Tanzanie	Anna Aloys Katemana	lhrc@humanrights.or.tz ; annahenga2000@hotmail.com	+255 22 2773038, 2773048
17	Ouganda / Régional	Akina Mama wa Afrika (AMwA)	Leah Chatta Chipepa	leah@akinamamawaafrika.org	256 757 357 451 256 414 543 681
18	Zambie/Sous régional	WLSA	Mrs Maimbo Ziela	maimboziela@yahoo.co.uk	260976561153
19	Cameroun/ Régional	FEMNET	Jacqueline Sylvie Ndongmo	jackysyl@yahoo.com	237 99 98 37 82
20	Régional	FEMNET	Nabila Abdulmelik	prog-associate@femnet.or.ke	254 20 2712971
21	International	Oxfam GB	Sixolile Ngcobo	sixolty@yahoo.com ; sngcobo@oxfam.org.org.uk	27124239919/ 27837638861
22	Régional / Secrétariat	Equality Now	Faiza Mohamed	fmohamed@equalitynow.org	254202719832/ 254202719913
23	Cameroun	Jeune participante	Nelly Farah Nguegan	ngue_nelly@yahoo.fr	237 98 21 4971 ; 22 15 93 57

24	Cameroun	Jeune participante	Jerry Laurence Lemogo	jlemogo@yahoo.fr, laurencelaurenium6@gmail.com	+237 967 65889
25	Nigeria	Jeune participante	Nonyelum Umeasiegbu	Spun910@yahoo.com	234 805 644 1980 703 539 6709
26	Nigeria	Jeune participant	Anthony Itodo Samuel	rutherford2forlife@yahoo.com, anthony.itodo.s@gmail.com	+234 703 5309780
27	Régional	Etat de la Coalition de l'Union	Michael Orwa	orwa.michael@gmail.com	254 736 277 753
28	Intergouvernemental	ONU Femmes	Florence Butegwa	florence.butegwa@unwomen.org	251 11 663 2720 011 663 1698
29	Intergouvernemental	ONU Femmes	Tesfaye Desalegn	tesfaye.desalegn@unwomen.org	251911634654
30	Intergouvernemental	UA- Direction de Femmes, Genre et Développement	Litha Musyimi Ogana	MusyimiOganaL@africa-union.org	
31	Intergouvernemental	UA-Bureau juridique	Adewale Inyanda	adewalei@africa-union.org	251911506767
32	Animatrice	Consultante indépendante	Zawadi Nyong'o	znyongo@gmail.com	
33	Rapporteur		Joyce Ngumba	joycengumba@yahoo.com	254 714747291

Annexe C: Evaluation de la Réunion de SOAWR

Selon vous, dans quelle mesure la reunion a-t-elle atteint les objectifs suivants?

Objectifs de la Réunion	Très Mauvais	Mauvais	Passable	Bon	Très Bon
Revue des progrès réalisés par rapport aux cibles convenues pour la période 2010-2013			26%	50%	19%
Partager et apprendre à partir des expériences et des pratiques modèles émergentes aux niveaux régional et national			15%	53%	31%
Dresser et adopter une carte de route pour les activités des organisations conjointement et individuellement pour l'an 2012		4%	15%	50%	31%
Confirmer le nouveau comité de pilotage et les termes de référence révisés pour le comité			15%	31%	57%
Faire le plaidoyer pour la ratification immédiate du Protocole par les Etats membres			23%	50%	27%

Sur une échelle de 1 à 5, 5 étant la meilleure note, veuillez classer ce qui suit:

La réunion globalement	1	2	3	4	5
Clarté des objectifs de la réunion		4%	4%	38%	61%
Utilité des présentations		4%	8%	42%	50%
Facilitation de la réunion		4%	4%	23%	61%
Opportunités de partage d'idées		4%	19%	53%	19%
Opportunités de réseautage régional			15%	50%	34%
Veuillez classer la réunion de façon globale			4%	61%	27%

NB: 26 fiches d'évaluation ont été reçues.

Quels aspects de la réunion ont été les plus importants ou utiles pour vous?

- ☞ Le partage d'expériences, de stratégies et de pratiques modèles
- ☞ Visites de plaidoyer aux ambassades
- ☞ Marche sur la galerie en apprenant des autres partenaires
- ☞ Revue du plan stratégique
- ☞ La présentation sur les médias sociaux et comment s'y impliquer pour le travail de SOAWR

Quels sont les domaines à améliorer si on organise des rencontres semblables dans l'avenir?

- ☞ Il faut accorder aux participants plus de temps pour qu'ils donnent leur réactions
- ☞ Les séances étaient trop longues
- ☞ On a besoin de plus de documentation sur le travail que les partenaires sont en train de faire en ce qui concerne le Protocole (suggestion d'un rapport annuel)
- ☞ Meilleurs interprètes
- ☞ Meilleure communication entre les membres de SOAWR sur leurs activités avant les réunions
- ☞ Meilleure coordination/ préparation des visites aux ambassades
- ☞ Veiller à ce que tous les participants soient logés dans un même hôtel
- ☞ La marche sur la galerie n'a pas été prise au sérieux, il faut allouer plus de temps à cette activité
- ☞ La modératrice et la rapporteur ne devraient pas être recrutées à l'extérieur mais plutôt parmi les membres de SOAWR qui sont capables de faire ce travail
- ☞ Les documents à utiliser pendant la réunion devraient être envoyés aux participants auparavant
- ☞ Inclure une séance de renforcement des capacités pour les membres